

Rapport d'orientation budgétaire 2022

3 février 2022



Projet - Campus Mailly - Bibliothèque de Droit



Projet - Place Rigaud

I – LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES 5

A – PERSPECTIVES ECONOMIQUES 5

- Rebond de l'économie mondiale malgré les répliques épidémiques
- France : retour à la normale de l'activité économique
 - ◆ Le taux de chômage
 - ◆ Les faillites d'entreprises
 - ◆ La croissance économique
 - ◆ L'inflation
 - ◆ Les taux d'intérêt
 - ◆ Le déficit et la dette publique

B – LA LOI DE FINANCES 2022 10

- La réforme des indicateurs financiers
- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales
- Les concours financiers de l'Etat
 - ◆ La Dotation globale de fonctionnement (DGF)
 - ◆ La Dotation de solidarité urbaine (DSU)
 - ◆ La Dotation nationale de péréquation (DNP)
 - ◆ Le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)
 - ◆ Les aides à l'investissement

C – LES INCERTITUDES QUI PESENT SUR LES COLLECTIVITES 15

- Les collectivités seront-elles à nouveau « associées » au redressement des comptes publics ? et sous quelle forme ?
- Le dispositif de neutralisation dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales sera-t-il pérenne ?
- Les collectivités devront-elles continuer à assumer sur leurs deniers la lutte contre la Covid-19 ?

II – LA SITUATION FINANCIERE DE PERPIGNAN _____ 16

A – ANALYSE RETROSPECTIVE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS __ 16

- L'excédent de fonctionnement
- Le résultat comptable
- La capacité d'autofinancement brute
- La capacité d'autofinancement nette
- Le délai moyen du remboursement de la dette
- Le taux d'épargne brute

B – ANALYSE PROSPECTIVE DES PRINCIPAUX POSTES _____ 19

- Les dépenses de personnel
- La dette
- La fiscalité
- L'investissement
- Les partenariats financiers
- Bouclage prévisionnel du budget primitif 2022

III – ORIENTATIONS 2022 PAR POLITIQUE PUBLIQUE _____ 33

1^{ERE} ORIENTATION : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE NOTRE VILLE _____ 33

- Réaliser les aménagements structurants pour notre Ville
- Redynamiser l'activité de nos commerces de proximité
- Soutenir la création culturelle sous toutes ses formes
- Mettre en valeur notre richesse patrimoniale et touristique
- Renforcer l'accès à la pratique sportive pour tous

2^{IE}ME ORIENTATION : GARANTIR LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE DE TOUS LES PERPIGNANAIS 37

- Assurer une présence de la Police municipale 24h/24 et 7J/7
- Faire de la vidéo-protection un auxiliaire de la tranquillité publique
- S'appuyer sur des nouveaux outils de sécurité publique
- Prévenir les incivilités et les nuisances urbaines du quotidien

3^{IE}ME ORIENTATION : AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU SEIN DE TOUS NOS QUARTIERS 39

- Pourvoir notre Ville d'espaces urbains propres et entretenus
- Aérer et embellir nos quartiers et les lieux publics
- Promouvoir un urbanisme harmonieux, équilibré et durable
- Favoriser le partage de la voirie au profit des mobilités douces

4^{IE}ME ORIENTATION : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE COHESION CITOYENNE ET DE RECONQUETE REPUBLICAINE 42

- Concevoir l'action de proximité comme le moteur de la démocratie locale
- Rendre plus efficace la prise en charge des publics en difficulté
- Promouvoir une dynamique citoyenne respectueuse du « socle républicain »
- Garantir un cadre urbain favorable à la santé et un recours aux soins pour tous

5^{IE}ME ORIENTATION : PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE EN FAVEUR DU BIEN-ETRE ET DE L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE 45

- Assurer un meilleur accès aux actions éducatives
- Améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance
- Adapter les espaces éducatifs aux besoins des enfants
- Accompagner la vie étudiante dans notre ville

6^{ÈME} ORIENTATION : ÉLABORER UN PROJET D'ADMINISTRATION, PORTEUR DE NOUVELLES PRATIQUES DE MANAGEMENT 47

- Renouveler les pratiques de management
- Mettre en œuvre un plan d'optimisation des ressources humaines
- Encourager l'innovation et les pratiques éco-responsables
- Garantir un dialogue social de qualité

CONCLUSION 50



La Loi NOTRe prévoit la présentation par l'exécutif municipal d'un rapport sur les orientations politiques et budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la programmation des investissements ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Première étape du cycle budgétaire, qui se prolongera par l'examen du Budget Primitif 2022 lors de notre séance du Conseil Municipal du 24 mars et du Compte Administratif en juin prochain, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un acte majeur : l'occasion d'explicitier les objectifs des politiques publiques municipales et d'analyser, par une mise en perspective, les évolutions des indicateurs clés de gestion.

I – LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

A - PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Contexte macro-économique 2022

Croissance France	4 %
Croissance zone Euro.....	4,4 %
Inflation	1,5 %

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique	-3,5 %
Déficit public (en % PIB)	-4,8 %
Dettes publiques (en % du PIB)	114 %

➤ Rebond de l'économie mondiale malgré les répliques épidémiques

Depuis le début de l'année 2020, une crise sanitaire mondiale secoue fortement les économies. Le PIB mondial a chuté de 3,4 %, avant le retour dès 2021 d'une croissance positive dans la plupart des grands pays.

Face à cette situation exceptionnelle, les gouvernements et institutions supranationales ont pris des mesures drastiques et inédites pour limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement liée à la résolution de la crise sanitaire.

Ces mesures de soutien à l'économie et les plans de relance qui ont suivi, ont permis à l'économie mondiale de résister et de limiter les conséquences de la crise sanitaire notamment au niveau social avec la baisse du chômage et le recul des faillites d'entreprises.

➤ France : retour à la normale de l'activité économique

Les plans de soutien se sont concentrés sur des dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. Ainsi, le financement du chômage partiel a représenté 27,1 Md€ en 2020. L'Etat a également mis en place un programme de 300 Md€ de garantie d'emprunts (prêts garantis par l'Etat-PGE) pour que les banques puissent continuer à fournir des liquidités aux différents acteurs économiques.

Un plan de relance de 100 Md€ (France relance) a complété le dispositif pour financer des projets d'avenir répondant aux enjeux majeurs du 21^e siècle (écologie = 30 Md€, compétitivité = 34 Md€, cohésion = 36 Md€).

Le retour de l'économie française à son niveau d'avant pandémie devrait se faire d'ici la fin de l'année 2021. Cependant, les difficultés d'approvisionnement de nombreuses entreprises peuvent constituer un frein à la production.

◆ Le taux de chômage

Après avoir atteint un pic à 9 % au 4^e trimestre 2020, le taux de chômage en France est retombé à 8 % avant de poursuivre sa baisse. Le nombre de demandeur d'emploi n'ayant pas de tout travaillé (Cat. A) est revenu sous son niveau d'avant crise, toutes les classes d'âge bénéficiant de cette baisse. Cependant, certaines entreprises éprouvent des difficultés à recruter, suite à l'après COVID, situation paradoxale étant donné le taux de chômage relativement élevé.

TAUX DE CHOMAGE EN FRANCE
(au sens du Bureau International du Travail)

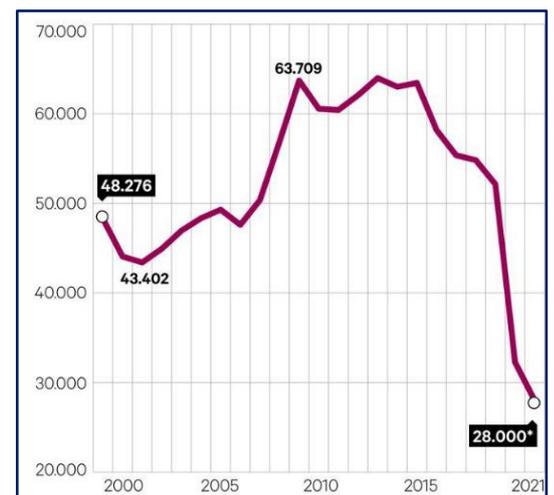


(Source : Finance Active – Insee 10/2021)

◆ Les faillites d'entreprises

Les faillites d'entreprises sont en net recul en France et atteignent un seuil historiquement bas. Les mesures déployées par l'Etat ont donc atteint leur objectif. La situation de certaines entreprises, notamment les PME, pourrait se tendre, néanmoins, avec les premiers remboursements des prêts garantis par l'Etat prévu au printemps 2022.

LES DEFAILLANCES EN REcul EN FRANCE
(EN NOMBRE PAR AN)



*12 mois à fin septembre 2021

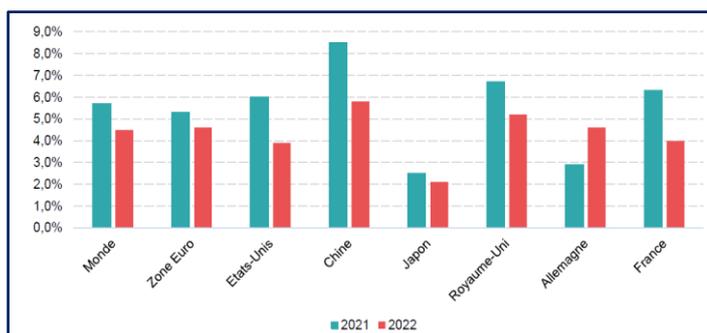
(Source : Les Echos – ALTARES 10/2021)

◆ La croissance économique

Après le recul de 2020, on observe un rebond économique important en 2021. L'OCDE table sur un taux de croissance de 5,7 % au niveau mondial, de 5,3 % pour la zone euro, de 6 % pour les Etats-Unis et de 8,5 % pour la Chine.

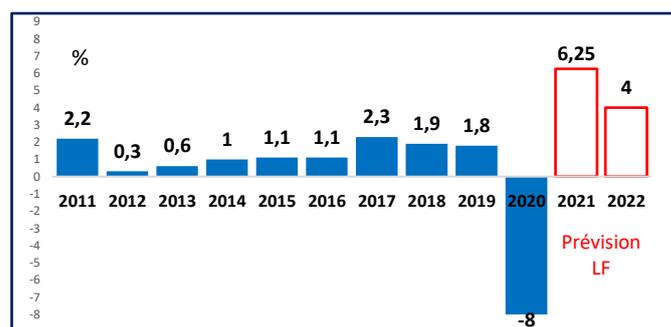
En France, le gouvernement et les instituts de conjoncture prévoient une hausse du PIB de 4 % en 2022, après une croissance revue à la hausse de 6,25 % en 2021. Après « l'épargne COVID », la consommation des ménages participe à la croissance attendue en 2022.

PREVISION OCDE DE CROISSANCE DU PIB POUR 2021/2022



(Source : Finance Active – OCDE – 09/2021)

CROISSANCE DU PIB EN FRANCE



(Source : Les Echos – INSEE)

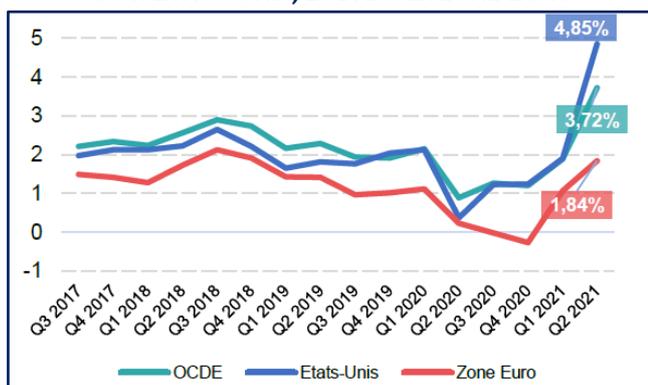
◆ L'inflation

En 2020, malgré les politiques monétaires visant à injecter des liquidités pour soutenir la croissance, l'inflation s'établissait à 0,25 %, essentiellement du fait de l'effondrement du prix de l'énergie.

Avec la reprise économique, et depuis octobre 2020, le cours du pétrole ne cesse de grimper. La composante énergie explique plus de la moitié de l'inflation observée : le cours du Brent est passé de 19 Dollars en avril 2020 à 84 Dollars en octobre 2021.

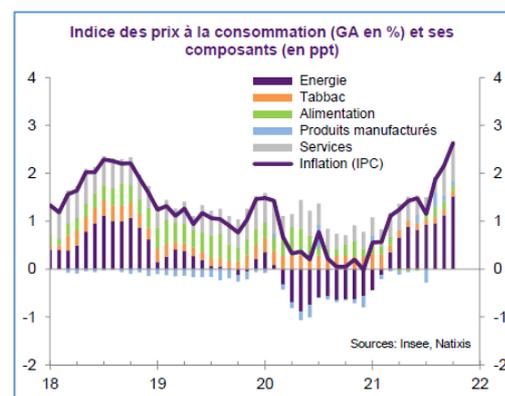
D'autres éléments liés à la sortie des confinements poussent les prix à la hausse, notamment la désorganisation des chaînes d'approvisionnement et la pénurie des matières premières. De ce fait, la zone euro devrait connaître une inflation de 2,1 % en 2021 et 1,9 % en 2022.

INFLATION DANS LES PAYS DE L'OCDE, AUX ETATS-UNIS, ET DANS LA ZONE EURO



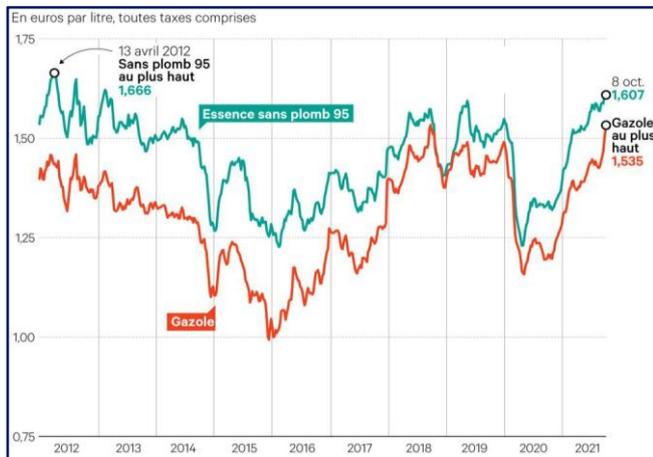
(Source : Finance Active – OCDE, Investing.com – 10/2021)

LES PRIX A LA CONSOMMATION EN FRANCE

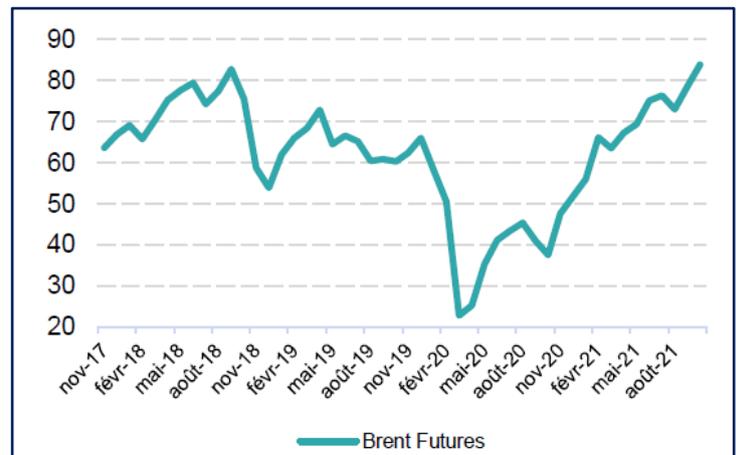


(Sources : Caisse d'épargne nov.21 Insee, Natixis)

LE PRIX DES CARBURANTS



PRIX DU BARIL DE PETROLE FUTURES BRENT (USD)



(Source : Les Echos – Ministère de la transition écologique – 10/2021) (Source : Finance Active – OCDE, Investing.com – 10/2021)

La hausse des prix du gaz et des carburants a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. Les prix des carburants ont connu des hausses très importantes comme l'illustre les graphiques.

♦ Les taux d'intérêt

Les taux d'intérêt demeurent toujours historiquement bas, même si l'inflation a influencé une légère remontée des taux.

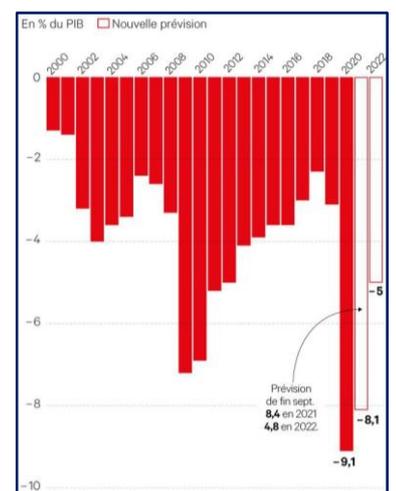
♦ Le déficit et la dette publique

Le contexte de surendettement « post Covid » a suspendu les règles budgétaires européennes. La France affiche un déficit de 5,3 % en 2022 (contre 8,1 % en 2021).

Le budget 2022 maintient un niveau de dépense publique élevé (55,6 % du PIB contre 53,8 % en 2019).

Avec la forte croissance soutenue par la consommation des ménages, les comptes publics devraient s'améliorer après l'envolée des déficits et des stocks de dette pendant la pandémie.

Le déficit public devrait donc baisser mais le ratio de la dette publique ne refluera que beaucoup plus lentement, la France restant très loin des seuils définis dans le pacte de stabilité.



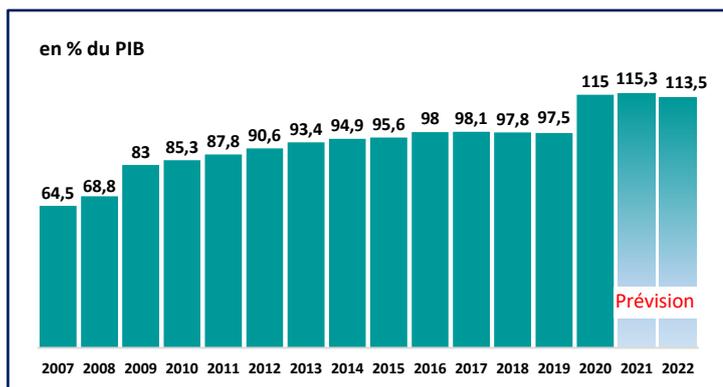
(Source : Les Echos – INSEE – 10/2021)

D'ailleurs, le Haut Conseil des Finances Publiques a regretté, en octobre 2021, que le surcroît de recettes fiscales, lié à la reprise, n'ait pas profité au désendettement.

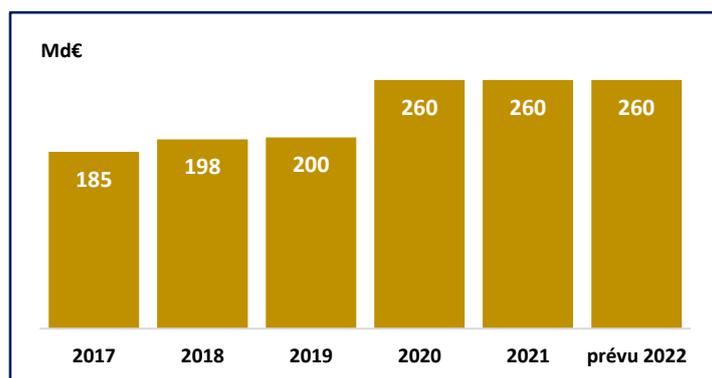
L'émission de dette française n'a jamais été aussi élevée = 260 Md€

Enfin, le plan d'investissement France 2030 de 30 Md€, devrait être déboursé sur 5 ans pour relancer et rénover l'industrie française.

LA DETTE PUBLIQUE

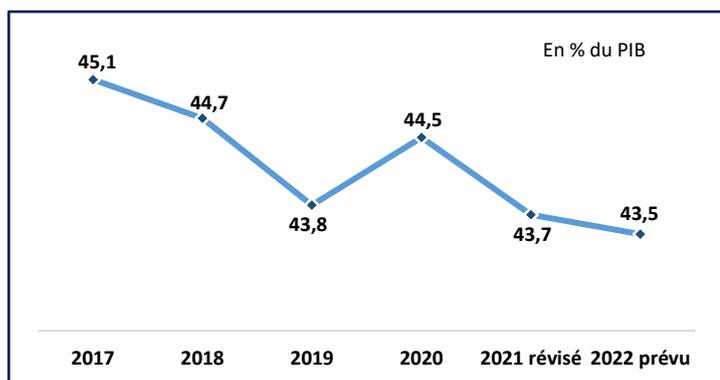


EMISSIONS DE DETTE DE LA FRANCE

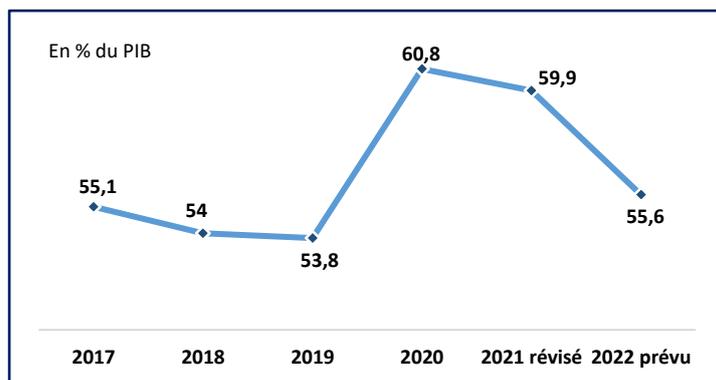


(Source : Les Echos – LF 2022)

PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES



PART DES DEPENSES PUBLIQUES



(Source : Les Echos – LF 2022 - 09/21)

B - LA LOI DE FINANCES 2022

•Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat.....	105,5 Md€
Dont :	
Concours financiers.....	52,7 Md€
DGF	26,8 Md€
DSU	2,7 Md€
DNP.....	0,8 Md€

- Maintien du gel de l'enveloppe DGF
- Augmentation de la DSU de 95 M€
- Augmentation de la DSIL à hauteur de 337 M€, fléchés sur les CRTE
- Maintien de la DPU à 150 M€
- Poursuite de la réforme du calcul des critères utilisés dans la répartition des dotations

La loi de finances 2022 achève le cycle instauré par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Elle s'inscrit en continuité avec les lois de finances précédentes, poursuivant les réformes fiscales lancées ainsi que le plan de relance lié à la crise sanitaire.

➔ La réforme des indicateurs financiers

La suppression de la taxe d'habitation et les mesures de compensation s'y rapportant, ainsi que la réforme des impôts de production, ont conduit le législateur, dans le cadre de la loi de finances pour 2021, à modifier le périmètre des indicateurs financiers et à adapter celui-ci aux nouvelles mesures législatives relatives à la fiscalité locale.

Cette réforme va avoir des conséquences sur le calcul des dotations et les fonds de péréquation qui utilisent le potentiel fiscal, le potentiel financier ou l'effort fiscal.

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme que produiraient les taxes directes de la collectivité si on appliquait aux bases fiscales le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'a la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

Le potentiel fiscal est utilisé pour le calcul de la DSU, de la DNP et du FPIC.

En 2022, le périmètre de calcul est élargi en y intégrant, notamment pour les communes, les droits de mutation (moyenne des 3 dernières années), la TLPE ainsi que la fraction de TVA n-1 perçue par l'EPCI et répartie au prorata de la population de la commune.

Le potentiel financier correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire de la DGF perçue par la commune.

L'effort fiscal permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune et le potentiel fiscal.

A partir de 2022, le périmètre de calcul de l'effort fiscal est modifié. Ne sont désormais plus pris en compte les produits intercommunaux sur les taxes ménages ce qui induit une réduction significative de l'indicateur pour l'ensemble des collectivités.

L'effort fiscal sera calculé à compter de 2022 par le rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national.

La loi de finances 2022 prévoit cependant la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financiers de 2021. Ce lissage s'appliquera de 2023 à 2028 via un coefficient qui neutralisera tout ou partie de la réforme.

Cela s'appliquera comme suit :

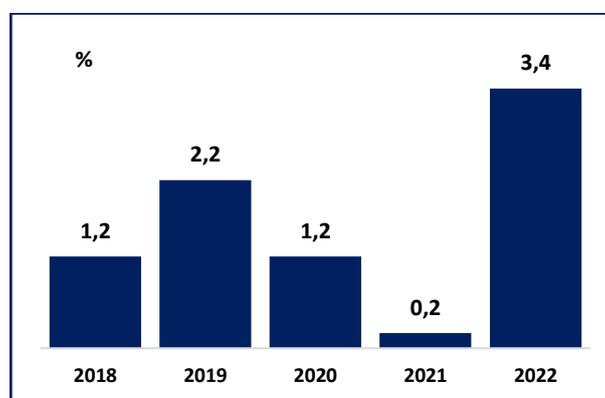
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100 %	90 %	80 %	60 %	40 %	20 %	0 %

Perpignan, qui connaît des droits de mutation dynamiques, pourrait être impactée négativement, comme toutes les grandes villes, par la réforme à compter de 2023, les effets étant lissés sur 6 ans.

➤ Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières des locaux d'habitation sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, harmonisé entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020 (pour application en 2022). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales n'est appliquée (coefficient maintenu à 1).

EVOLUTION DU COEFFICIENT DE REVALORISATION DES BASES FISCALES DECIDEE PAR L'ETAT



(Source : Loi de finances)

L'actualisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation de 3.4 % pour 2022 est liée à la hausse notable des prix de l'énergie et des produits manufacturés observée ces derniers mois (ICPH, source INSEE). Le secteur professionnel est toutefois préservé en 2022 en raison d'une méthode d'actualisation spécifique fondée sur les loyers.

La hausse moyenne des bases d'imposition des locaux commerciaux sera limitée à +0.4% en moyenne en 2022.

➤ Les concours financiers de l'Etat

◆ La Dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal

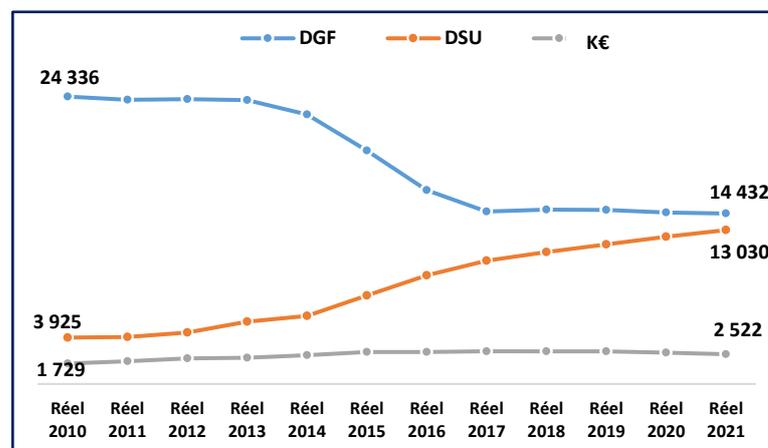
La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La loi de finances 2022 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal).

La DF demeure toutefois soumise à un mécanisme d'écrêtement qui permet de financer les abondements des enveloppes de la péréquation verticale, notamment celle de la DSU.

Comme vu précédemment, l'ensemble des dotations sera impacté à compter de 2022, par la réforme des indicateurs de richesse destiné à neutraliser la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales en vigueur depuis début 2021.

L'absence de revalorisation de l'enveloppe de la DGF entraîne en réalité une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal. La progression de la péréquation étant financée à l'intérieur de la DGF, cela entraîne chaque année des pertes supplémentaires de DGF pour une grande partie des communes et des EPCI et conduit à transformer progressivement la péréquation verticale en péréquation horizontale.

PERPIGNAN : EVOLUTION DGF, DSU ET DNP

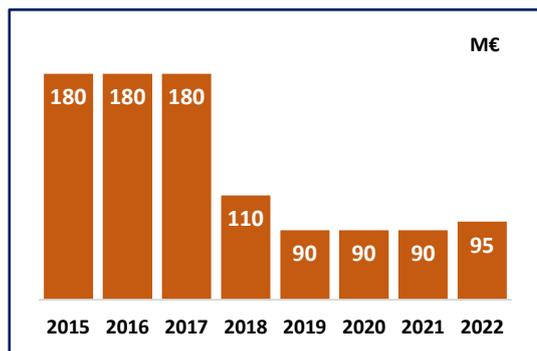


(Source : Comptes administratifs et comptes de gestion)

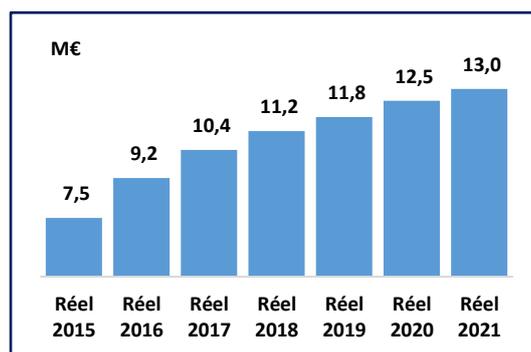
◆ La Dotation de solidarité urbaine (DSU)

Depuis la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de « contrer » l'évolution à la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées. Pour 2022, les abondements de DSU et de DSR augmentent de 95 M€ ; en 2021 et 2020 ces 2 enveloppes avaient été abondées de 90 M€ chacune. Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations.

Pour Perpignan, la progression de la DSU est moindre depuis 2018. Elle atteint 13 M€ en 2021 et devrait être en augmentation en 2022. Le coefficient de neutralisation dans le calcul des indicateurs financiers joue à 100 % comme nous venons de le voir.

DETAIL DES ABONDEMENTS DE LA DSU

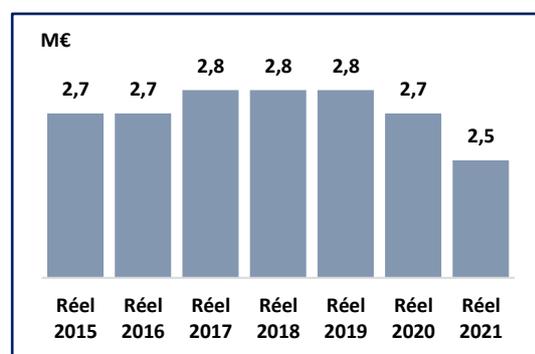
(Source : LF – 10/2021)

POUR PERPIGNAN : EVOLUTION DE LA DSU

(Source : Comptes administratifs)

♦ La Dotation nationale de péréquation (DNP)

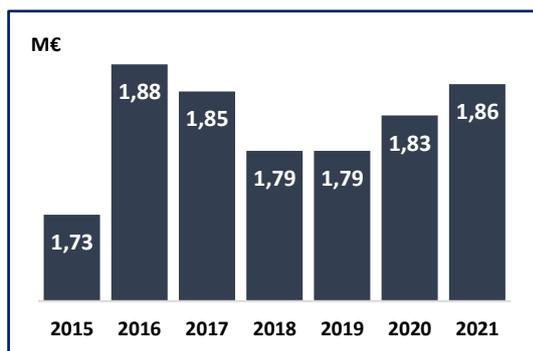
La DNP n'a pas été abondée depuis la loi de finances 2015 (elle devait d'ailleurs disparaître dans le PLF 2016, et peut encore apparaître pour certains comme étant une dotation en sursis). Ainsi, à critères équivalents et toute chose égale par ailleurs, cette dotation pourra être envisagée stable.

POUR PERPIGNAN : EVOLUTION DE LA DNP

(Source : Comptes administratifs)

♦ Le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

L'enveloppe globale du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est de nouveau maintenue à 1 Md€. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

POUR PERPIGNAN : EVOLUTION DU FPIC

(Source : Comptes administratifs)

♦ Les aides à l'investissement

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites en 2022. Un montant de 2,5 Md€ est prévu et réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

Perpignan est éligible à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la Dotation politique de la ville (DPV).

La DSIL connaît un abondement exceptionnel d'environ 337 M€. Cette mesure servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

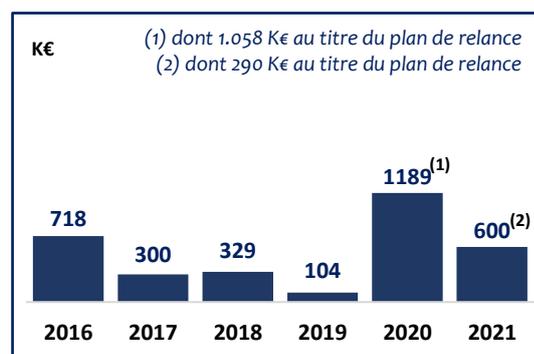
	LF 2021	LF 2022
DSIL	570 M€	907 M€
DPV	150 M€	150 M€
total	720 M€	1.057 M€

(Source : Lois de finances 2021 et 2022)

♦ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Les enveloppes allouées dans le cadre du plan de relance ont permis de mobiliser des montants supérieurs en 2020 et 2021. Ce sont les projets générant des économies d'énergie et liés à la transition numérique qui ont été retenus en 2021.

POUR PERPIGNAN : DSIL AIDES FINANCIERES NOTIFIEES DEPUIS LA CREATION DE CETTE DOTATION

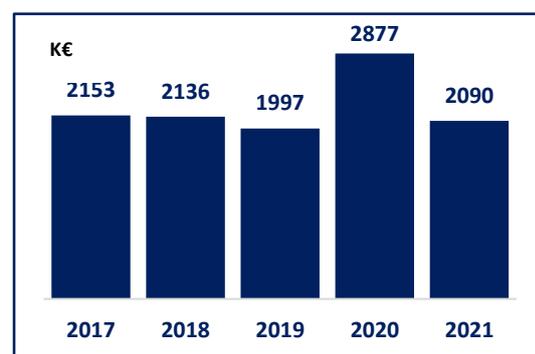


(Source : arrêtés attributif de subvention)

♦ Dotation politique de la ville (DPV)

Au titre de 2021, les projets retenus ont été l'acquisition foncière de la friche St Assisclé en vue de la création d'un équipement public, la création d'une maison de santé pluridisciplinaire en QPV, les jardins familiaux de Vernet-Salanque et le sol de l'église des Grand Carmes à St Jacques.

POUR PERPIGNAN : DPV AIDES FINANCIERES NOTIFIEES



(Source : arrêtés attributif de subvention)



C – LES INCERTITUDES QUI PESENT SUR LES COLLECTIVITES

Dans ce contexte économique de nombreuses incertitudes pèsent sur les collectivités.

➤ Les collectivités seront-elles à nouveau « associées » au redressement des comptes publics ? et sous quelle forme ?

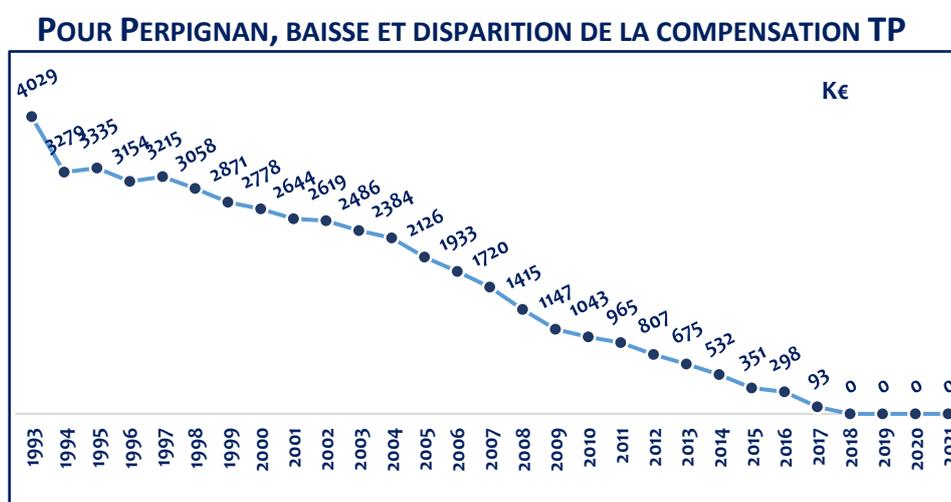
Après la baisse soudaine et inattendue de la DGF des collectivités locales entre 2014 et 2017 qui a fait économiser 11 Md€ à l'Etat et les accords de Cahors 2018/2020 qui ont contraint les collectivités locales sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement et sur leur endettement avant d'être interrompus prématurément en 2020 à cause de la crise sanitaire, les collectivités locales échappent à un nouveau tour de vis dans la loi de finances 2022.

Cependant, la situation économique laisse imaginer que les collectivités locales seront, à nouveau, mises à contribution pour participer à l'assainissement des finances publiques très dégradées.

➤ Le dispositif de neutralisation dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales sera-t-il pérenne ?

Pour le moment, les collectivités locales ne sont pas lésées, puisqu'il y a compensation intégrale des allègements fiscaux décidés grâce au coefficient correcteur. Mais qu'en sera-t-il dans les années futures ? Le passé montre que l'Etat est toujours revenu, après coup, sur ce type d'engagement. Pour preuve, l'érosion continue de la compensation de la taxe professionnelle.

A titre d'illustration, sur Perpignan la compensation de la taxe professionnelle, qui s'élevait à 4 M€ en 1993, est réduite à 0 depuis 2018, après avoir régulièrement été diminuée chaque année.



(Source : comptes administratifs)

➤ Les collectivités devront-elles continuer à assumer sur leurs deniers la lutte contre la Covid-19 ?

Après une participation temporaire de l'Etat sur l'achat des masques en 2020, les collectivités ont organisé des dispositifs de lutte contre la Covid sans aucune aide.

La ville de Perpignan a démontré chaque jour son total engagement aux côtés de l'ensemble des partenaires publics dans la lutte contre la pandémie de la COVID 19. Depuis le début de cette crise sanitaire, les services municipaux sont entièrement mobilisés afin de garantir le bon fonctionnement des services publics offerts à la population et l'appui aux services de santé.

Dans le cadre de plusieurs conventions signées entre l'Etat, l'Agence Régionale de Santé et la ville de Perpignan, il a été convenu la mise à disposition de plusieurs bâtiments publics indispensables au déploiement de la stratégie vaccinale ou encore nécessaires à la mise en place de structures de dépistage. Ces équipements ont montré toute leur efficacité grâce à l'engagement de tous les acteurs.

Les différentes interventions de la Ville se traduisent aujourd'hui par un volume de dépense très considérable. Le dernier décompte s'établit à une charge nette de l'ordre de 650 K€ en grande partie consacrée à la location et au fonctionnement du « vaccinodrome ». Ces dépenses viennent aggraver un contexte budgétaire déjà fortement fragilisé. L'Etat sollicité pour le versement d'une demande d'indemnité n'a jamais répondu à nos sollicitations.

Par ailleurs, la Covid a fortement pénalisé l'activité de certaines régions, notamment le Palais des congrès et des expositions. Après avoir voté une aide exceptionnelle de 300 K€ en 2020, le conseil municipal a alloué une aide de 500 K€ en 2021. Le budget de Perpignan est donc contraint de supporter seul le coût des conséquences sanitaires ou économiques du Covid.



II – LA SITUATION FINANCIERE DE PERPIGNAN

La nouvelle municipalité a souhaité lancer un audit financier rétrospectif et prospectif. Les rapports du cabinet SPQR figurent sur le site internet de la Ville. Comme chaque année, les indicateurs financiers présentés dans le ROB sont calculés en fonction de la méthode ANAFI utilisée par la Chambre régionale des comptes et par la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

A – ANALYSE RETROSPECTIVE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

On peut constater des écarts non significatifs avec les données utilisées par le cabinet SPQR dus à des méthodes différentes, notamment dans le traitement des écritures d'ordre. Les analyses et les tendances sont rigoureusement analogues.

La rétrospective SPQR n'intègre pas les données de l'année 2021 contrairement à la méthode Anafi qui vous est présentée ci-après.

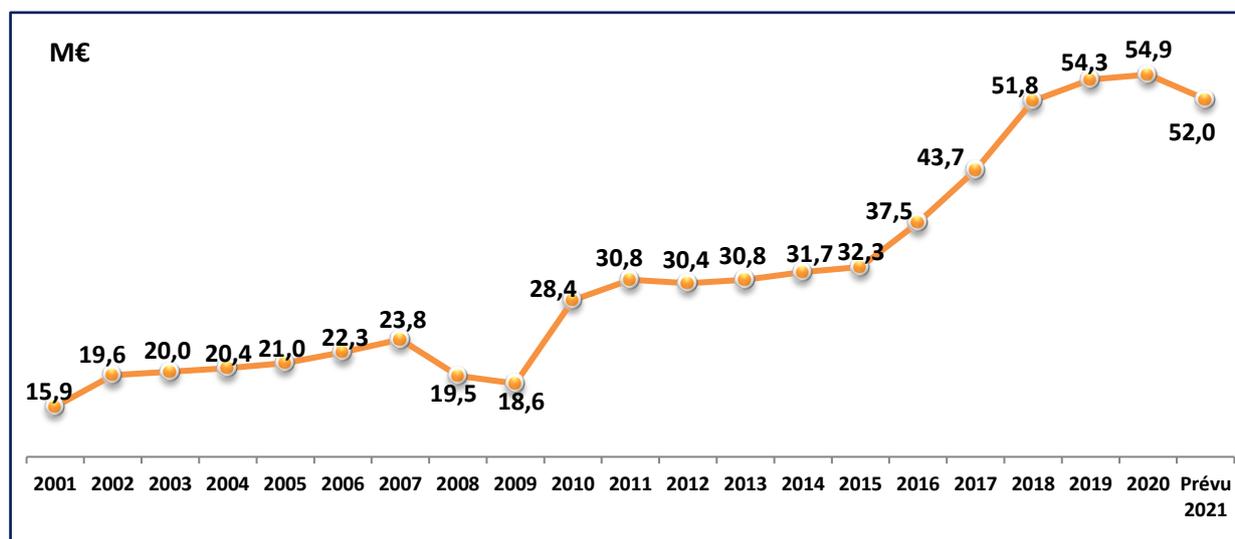
En 2020, avec les confinements successifs, les comptes étaient fortement impactés par les conséquences du Covid, avec des hausses ou baisses tant en recette qu'en dépense.

En 2021, les impacts du Covid sont beaucoup plus limités. Les recettes des établissements publics ont fortement baissé (musée d'art Hyacinthe Rigaud, espaces aquatiques). De même, la régie du Palais des congrès et des expositions a vu son activité interrompue ce qui a nécessité une aide exceptionnelle de la Ville de 500 K€.

Par ailleurs, la Ville a assuré des dépenses en lien avec la lutte contre la pandémie sans qu'aucune compensation n'ait été obtenue de l'Etat. Le vaccinodrome a ainsi généré une dépense de l'ordre de 650 K€ à la charge exclusive de la Ville.

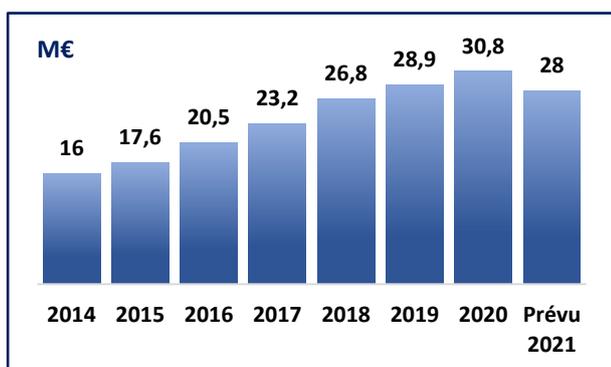
◆ Excédent de fonctionnement : 52 M€

Cet indicateur permet d'apprécier l'exécution financière de la section de fonctionnement et tient compte à la fois de l'évolution des dépenses et recettes. En 2021, l'excédent de fonctionnement s'élève à 52 M€.



(Source : Comptes administratifs)

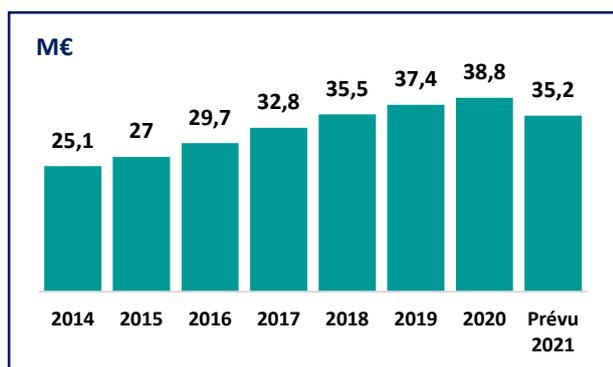
// Résultat comptable = 28 M€



Il est égal à la différence entre le total des produits de fonctionnement et le total des charges de fonctionnement de l'exercice.

(Source : Comptes de gestion/Comptes administratifs ; méthode Anafi/Dgfiip)

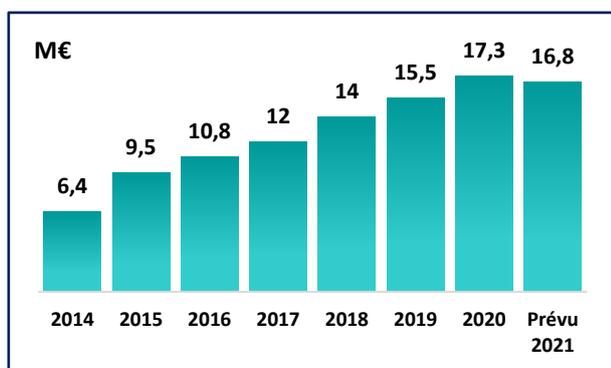
La capacité d'autofinancement brute : 35,2 M€



Elle correspond à la différence entre le total des produits de fonctionnement réels et le total des charges de fonctionnement réelles. Cet indicateur permet d'illustrer la capacité de Perpignan à dégager de l'épargne de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement

(Source : Comptes de gestion/Comptes administratifs ; méthode Anafi/Dgfip)

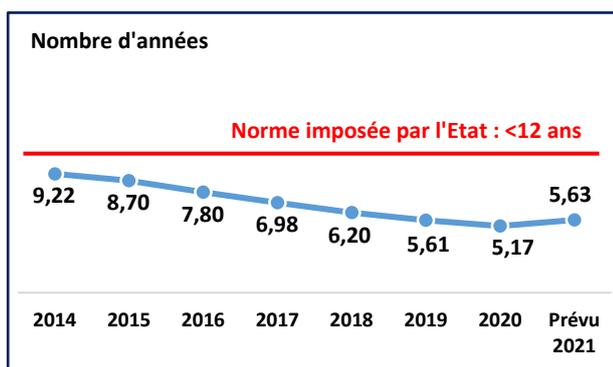
La capacité d'autofinancement nette : 16,8 M€



Une fois remboursé le capital de la dette, il reste 16,8 M€ pour autofinancer les dépenses d'équipement. L'autofinancement net permet de moins recourir à l'emprunt pour financer les travaux.

(Source : Comptes de gestion/Comptes administratifs ; méthode Anafi/Dgfip)

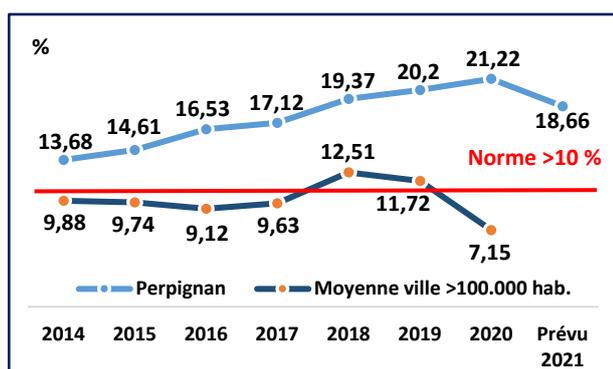
Le délai moyen de remboursement du stock de dette : 5,63 ans (norme <12 ans)



Pour rappel, la norme imposée par l'Etat, dans le cadre de la Loi de programmation des finances publiques 2018/2022, est de 12 ans et la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants se situe à 8,1 ans. Le bon niveau atteint par Perpignan a permis de ne pas avoir de contrainte sur ce point dans la convention des accords de Cahors signée avec l'Etat pour la période 2018/2020. En 2021, le délai devrait se situer autour de 5,63 ans.

(Source : méthode Anafi/Dgfip)

Le taux d'épargne brute 18,66 % (norme >10 %)



Avec 18,66 % de taux d'épargne brute en 2021, Perpignan se situe au-dessus de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants et au-dessus du seuil de vigilance fixé par l'Etat (10 %).

(Source : méthode Anafi/Dgfp)

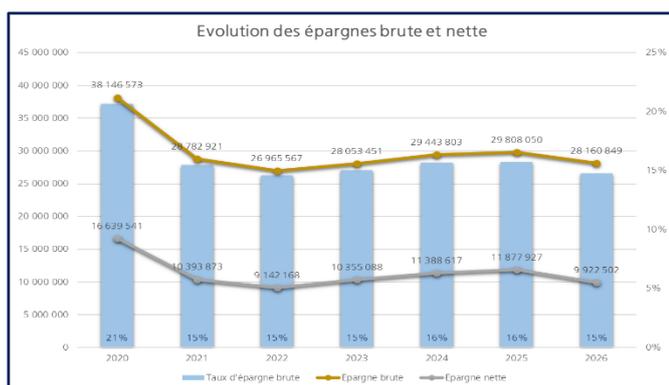


B – ANALYSE PROSPECTIVE DES PRINCIPAUX POSTES

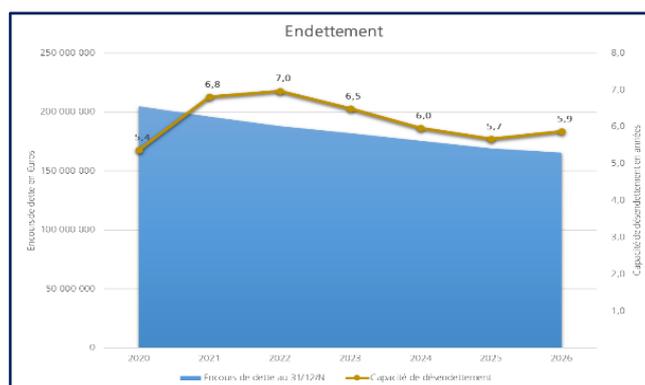
Suite à l'audit financier du cabinet SPQR et aux différents scénarios proposés, le choix de la municipalité s'est porté sur le scénario 2 qui définit une trajectoire financière permettant d'investir 50 M€/an et de maintenir les ratios financiers à des niveaux satisfaisants.

Dans ce scénario, la masse salariale est stabilisée à 97,3 M€ sur la période mais augmente en 2025 et 2026, pour prendre en compte le surcout lié à la mise en place de la complémentaire santé et prévoyance (hypothèse +1 M€ en 2025 et +3 M€ en 2026). Les principaux indicateurs financiers de ce scénario sont les suivants :

EVOLUTION DES EPARGNES BRUTE ET NETTE



EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT



(Source : Audit financier cabinet SPQR)

Les hypothèses de ce scénario évolueront naturellement dans le temps. Le scénario correspond néanmoins au plan de vol financier envisagé pour le mandat.

➤ Les dépenses de personnel

C'est le principal poste de dépense de fonctionnement. La masse salariale représente 61,71 % des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2020).

Des décisions, liées au statut ou imposées par le Gouvernement, conduisent à des augmentations subies.

Au 31 décembre 2021, la Ville compte parmi ses effectifs permanents (hors assistantes maternelles et apprentis), 88,4 % d'agents statutaires (titulaires et stagiaires), 10,4 % d'agents contractuels de droit public et 1,2 % d'agent contractuel de droit privé (emplois aidés). Parmi les agents occupant un emploi à temps complet, 5,28 % d'entre eux exercent des fonctions à temps partiel. La Ville compte également 3 % d'agents à temps non complet parmi ses effectifs statutaires.

La durée du temps de travail effective annuelle s'établit à 1.607 heures pour un agent à temps complet.

Durant l'année 2021, la résorption du retard dans l'organisation des sessions de formation pris en 2020 due à la crise sanitaire a été poursuivi. En conséquence, cela n'a pas permis d'initier de nouveaux projets. Au total, 164 sessions ont été réalisées dont 106 dispensées par des formateurs internes. 1.125 agents ont participé à une formation organisée au Centre de formation interne (formations internes + formations INTRA). Cela a représenté 1.764 journées de formation.

En parallèle, le service formation continue à développer le Centre de formation. En 2021, 4 formateurs ACES ont été formés (formation d'Aptitude à la Conduite des Engins en Sécurité), ce qui a permis d'organiser les formations en interne et de délivrer les autorisations de conduite. Pour la Ville, cela génère une économie financière importante et une plus grande facilité dans la programmation des formations. Les traitements indiciaires représentent 51,7 % de la masse salariale, le régime indemnitaire 9,2 % et la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) 1 %.

Les heures supplémentaires (0,5 % de la masse salariale) qui étaient en diminution constante depuis plusieurs années (de 987 K€ en 2009 à 505 K€ aujourd'hui), connaissent une progression significative en 2021. Les obligations en matière de renforcement des dispositifs de sécurité justifient, pour partie, l'augmentation de ces heures supplémentaires, notamment celles effectuées pendant le Festival VISA pour l'Image ou pour la sécurisation de manifestations organisées en centre-ville.

DEPENSES DE PERSONNEL 2021 : ELEMENTS DE REMUNERATION

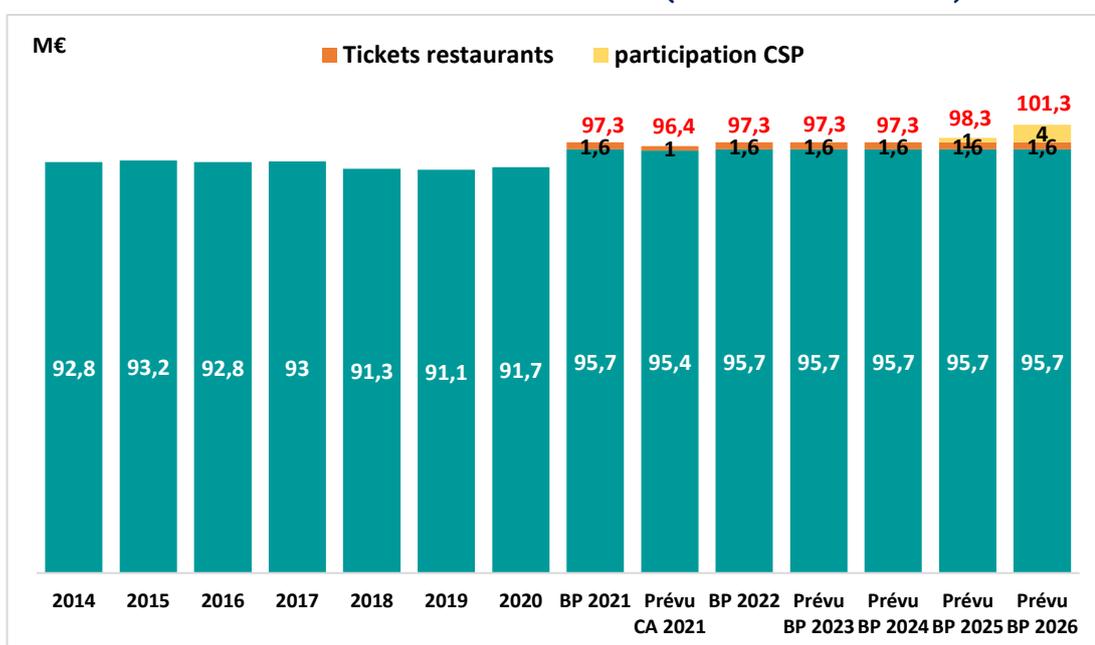
Statut	Catégorie Hiérarchie	Nbre d'agents ⁽¹⁾	Traitement Brut Indiciaire	NBI	Régime Indemnitaire	Heures Supplément.
Contractuels	A	38	952 031,55	-	473 718,14	-
Contractuels	B	40	658 321,84	-	198 345,36	2 035,43
Contractuels	C	353	3 376 033,56	-	93 297,43	31 869,42
TOTAL		431	4 986 386,95	-	765 360,93	33 904,85
Statutaires	A	144	4 552 518,68	125 226,10	1 440 854,73	-
Statutaires	B	213	5 106 839,20	126 397,00	1 257 615,12	59 395,94
Statutaires	C	1 708	34 987 876,09	739 543,79	5 493 754,12	389 339,91
TOTAL		2 065	44 647 233,97	991 166,89	8 192 223,97	448 735,85
TOTAL GENERAL....		2 496	49 633 620,92	991 166,89	8 957 584,90	482 640,70

(1) Agents présents au moins 1 mois en 2021

AVANTAGES EN NATURE

Statut	Catégorie Hiérarchie	Logement		Repas		Véhicule	
		Nbre d'agents	Montant	Nbre d'agents	Montant	Nbre d'agents	Montant
Contractuels	A					2	2 029,97
Contractuels	B						
Contractuels	C						
Statutaires	A						
Statutaires	B			1	4,95		
Statutaires	C	8	22 891,90	13	5 880,65		
TOTAL...		8	22 891,90	14	5 885,60	2	2 029,97

EVOLUTION DU COUT DE LA MASSE SALARIALE DES EFFECTIFS PERMANENTS ET DES MESURES AFFERENTES AU PERSONNEL (TICKETS RESTAURANT...)



(Source : Comptes administratifs)

- ♦ En 2021, plusieurs décisions impactent significativement l'évolution de la masse salariale.

L'année 2021 a vu la Ville poursuivre le renforcement des effectifs de la Police Municipale. La création d'une brigade de nuit permettant un fonctionnement 24H/24, a nécessité une augmentation du nombre de policiers municipaux ainsi qu'un développement de la structure d'encadrement. C'est pourquoi, ce sont 35 agents statutaires qui ont été recrutés au cours de l'année 2021 pour mener à bien les orientations définies en termes de sécurité sur le territoire communal. Ces recrutements représentent sur la masse salariale environ 1.600 K€ en année pleine. Cinq nouveaux recrutements interviendront en janvier 2022. De même, 7 Agents de Surveillance de la Voie Publique ont été recrutés au sein des effectifs de la Direction de la Police Municipale en 2021 pour un solde net (arrivées – départs) de +37 agents sur une année.

La Direction de la Cohésion Citoyenne a également vu ses effectifs renforcés par le recrutement de 21 agents, essentiellement des animateurs dont 11 contrat adultes-relais dédiés à des missions de médiation et d'appui à la dynamique des conseils citoyens.

La Ville a par ailleurs choisi d'adhérer en 2021, au dispositif des titres-restaurant en faveur de son personnel. Cette mesure permettant aux agents municipaux de bénéficier d'un réel gain de pouvoir d'achat, a entraîné une dépense supplémentaire de 952 K€. Elle devrait se situer aux alentours de 1.300 K€ en 2022.

Au cours de l'année 2021, 2 marchés de prestation de service concernant l'entretien de l'espace public urbain sont arrivés à échéance obligeant la Ville à assurer en régie directe les missions confiées à 2 régies de quartier. Ce sont donc 21 agents qui ont été recrutés temporairement sous contrat pour un coût au titre de l'année 2021 d'environ 300 K€.

♦ En 2022, plusieurs éléments impacteront la masse salariale

Les éléments relatifs au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) devraient se situer aux alentours de 540 K€ dont 330 K€ pour les seules évolutions de carrière liées aux changements d'échelon. L'application de nouvelles mesures de revalorisation des carrières des agents de catégorie C, à compter du 1^{er} janvier, devraient entraîner une dépense supplémentaire estimée à 663 K€ sur 2022.

Enfin, le SMIC a augmenté de 0,9 % au 1^{er} janvier 2022, soit un surcoût annuel de 20 K€.

A été introduite à compter du 1^{er} janvier 2021 en faveur des agents employés sous contrat et remplissant certaines conditions fixées par les textes réglementaires, une indemnité de fin de contrat qui devrait représenter une enveloppe annuelle de 20 K€.

Afin de contenir la masse salariale en 2022 après l'augmentation intervenue en 2021, la Ville entend n'engager qu'un très faible volume de recrutements pour l'année à venir en privilégiant les directions en lien avec orientations stratégiques définies par la municipalité. En dépit de ce contexte, la Ville n'entend pas remettre en question sa politique d'intégration qui joue un véritable rôle d'ascenseur social. A titre d'exemple, 21 apprentis ont été recrutés en 2021 afin de permettre à des jeunes en formation, d'engager ou de poursuivre leurs parcours en alternance. En contrepartie, la Ville a bénéficié de recettes d'un montant de 260 K€ provenant des aides de l'Etat ou de la Région pour le recrutement d'emplois aidés ou d'apprentis.

Concernant les 5 structures Petite Enfance en gestion directe, en 2021, les dépenses globales ont avoisiné 5.600 K€ dont une part significative correspond à la masse salariale (5.000 K€). Elles ont généré des recettes conséquentes (CAF/MSA/familles), correspondant à l'activité des structures (nombre d'enfants accueillis/nombre de places proposées) à hauteur de 3.160 K€

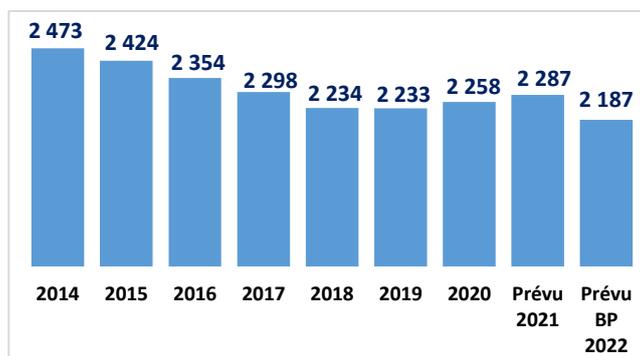
En 2022, le nombre de recrutements pourrait avoisiner 30 agents, hors apprentis et assistantes-maternelles, pour arriver à un solde net de -100 agents sur l'exercice.

Les activités des maisons de quartier, dont la masse salariale représente environ 1,1 M€, ont généré une recette de la CAF de l'ordre de 0,5 M€

L'année 2022 devrait donc voir une diminution des effectifs de la Ville.

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYES AU 31 DECEMBRE

Hors assistante maternelles et apprentis



Dans cet objectif, la Ville poursuivra en 2022, le développement d'une démarche de rationalisation des effectifs en engageant une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, fondée principalement sur une prospective des départs en retraite, et surtout à une révision en profondeur des organisations de travail (calibrage des missions, recherche de mutualisations de fonctions, recherche d'efficience dans l'exécution des tâches, définition de référentiels métiers...) dans un réel souci d'optimisation des ressources, des besoins et des impératifs du service à rendre.

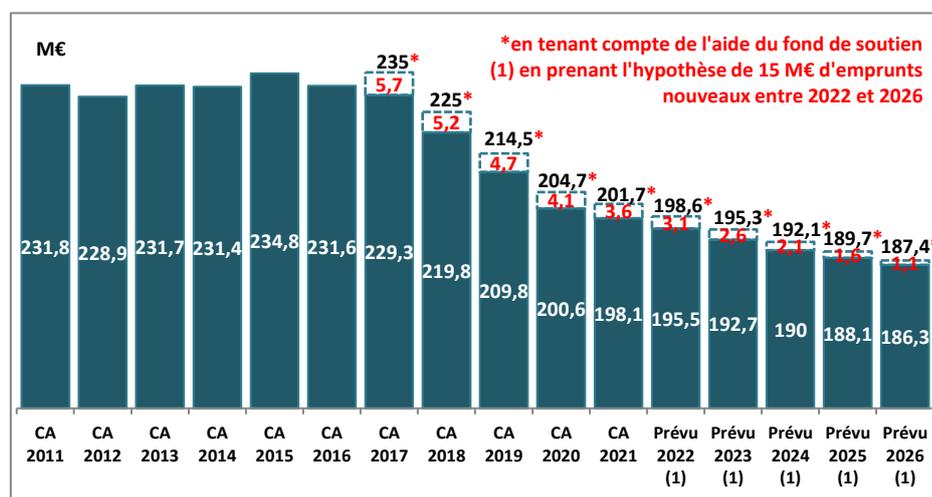
La formation continuera d'être développée pour ajuster au mieux, les compétences recherchées au regard des postes à pourvoir par le biais des bourses internes essentiellement. L'élévation du niveau de compétence des agents demeure une priorité pour la Ville.

➔ La dette

◆ Le stock de dette

Il s'élève à 201,7 M€ au 31/12/21, en baisse de 3 M€, par rapport à 2020. En prenant l'hypothèse d'un niveau d'emprunt nouveau de 15 M€/an, le stock de dette continue à diminuer chaque année, le capital remboursé étant supérieur aux nouveaux emprunts mobilisés.

STOCK DE DETTE ET PROFIL D'EXTINCTION AU 31/12/2021



◆ Le délai moyen de remboursement du stock de dette

Seul indicateur pertinent pour mesurer l'endettement d'une collectivité, il positionne la ville de Perpignan dans une zone de maîtrise parfaite de sa dette avec 5,17 ans au compte administratif 2020 et 5,7 ans prévu au 31/12/21. En fonction des hypothèses retenues, le scénario prospectif prévoit une légère dégradation de cet indicateur qui devrait se stabiliser en fin de période autour de 6 ans (la norme imposée par l'Etat était de moins de 12 ans).

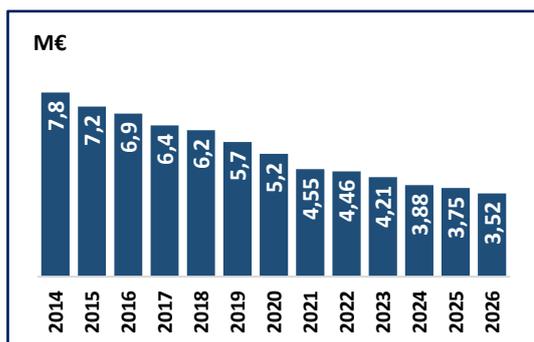
◆ La structure de la dette

Selon la charte de bonne conduite Gissler, Perpignan a une dette parfaitement sécurisée sans risque pour la variation de taux.

97,16 % des emprunts sont classés en sécurité maximale (catégorie IA) et 2,84 % en catégorie B (très bonne sécurité).

Perpignan a donc une dette sans risque.

◆ La charge d'intérêt

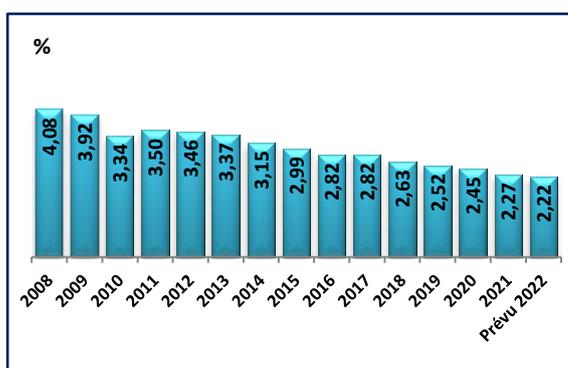


Payée en section de fonctionnement, elle baisse sensiblement (avec les mêmes hypothèses que ci-dessus et taux d'intérêt fixé à 1,5 %, par prudence, les taux actuels étant plus faibles).

L'emprunt mobilisé en 2021 a été conclu sur 20 ans avec amortissement constant du capital au taux fixe de 0,77 % pour un montant de 14,5 M€.

(Source : Comptes administratifs et prévisions)

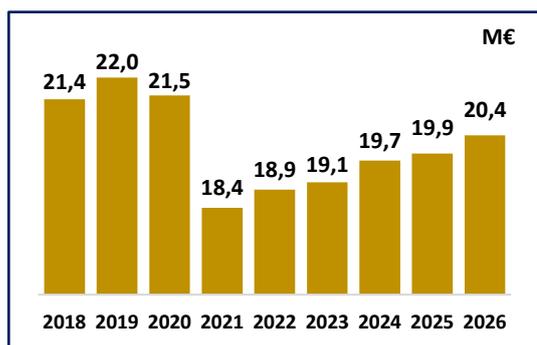
◆ L'évolution du taux d'intérêt moyen



La forte proportion de taux fixe et de taux indexé sur le Livret A protège de la remontée éventuelle des taux. L'encours de dette est parfaitement sécurisé par rapport à la fluctuation des taux d'intérêt.

(Source : Comptes Administratifs)

◆ Le capital remboursé en section d'investissement



Il baisse de façon importante à compter de 2021 (avec les mêmes hypothèses que ci-dessus) puis se maintient sous la barre des 20 M€ en fin de période.

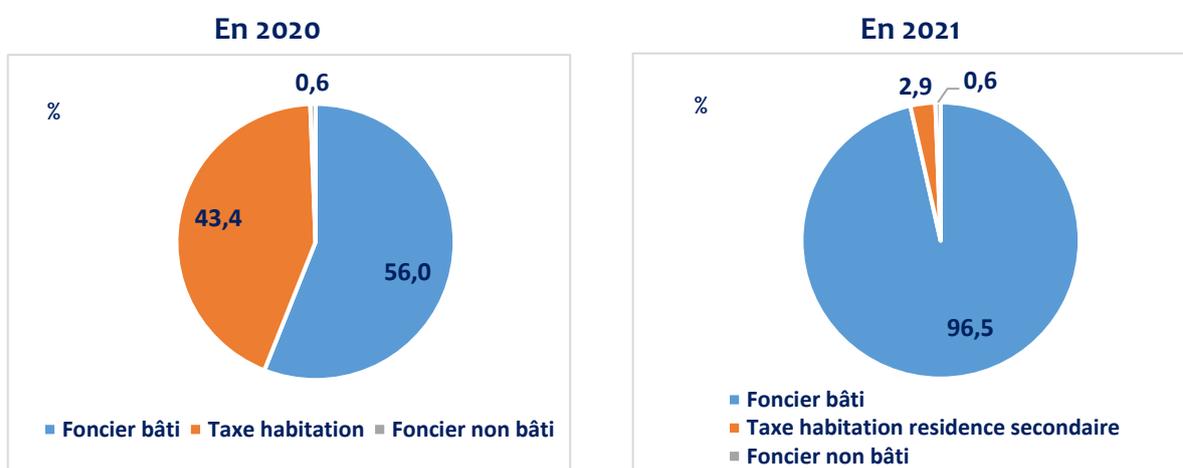
(Source : Comptes administratifs et prévisions)

➔ La fiscalité

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. La part départementale sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et un mécanisme de correction compense la TH pour assurer l'équilibre de la réforme à l'euro/l'euro.

Ainsi, la structure du produit fiscal se trouve largement modifiée. Pour Perpignan, la taxe foncière représente désormais 96,5 % du produit fiscal (contre 56 % auparavant).

◆ Le poids des taxes dans le produit fiscal avant et après la réforme fiscale



(Source : Etat 1288-M ville de Perpignan)

◆ Evolution du produit fiscal et impact de la réforme fiscale

	2018		2019		2020		2021	
	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes
TFPB								
Rôle généraux	50,36		51,07		51,39		88,10	
Allocations compensatrices	0,4		0,41		0,41		2,02 ⁽¹⁾	
Coefficient correcteur							0,66 ⁽²⁾	
Sous total	50,76	56,88%	51,48	56,10%	51,80	55,98%	90,78	96,50%
TH								
Rôle généraux	33,71		33,65		33,87		2,73 ⁽³⁾	
Allocations compensatrices	5,78		6,05		6,29		0,00	
Sous total	39,49	42,86%	39,70	43,28%	40,16	43,41%	2,73	2,90%
TFPNB								
Rôle généraux	0,58	0,65%	0,58	0,63%	0,58	0,63%	0,55	0,60%
TOTAL	90,83		91,76		92,54		94,06	
Rappel revalorisation des bases décidées par l'Etat	1.2%		2.2 %		1.2 %		0.2 %	

(1) compensation de la baisse des impôts de production décidée par l'Etat dans la loi de finances 2021, avec une réduction de 50 % de la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels.

(2) coefficient correcteur neutralisant à l'euro/l'euro la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

(3) taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Par ailleurs, des rôles supplémentaires et complémentaires sont encaissés chaque année, notamment suite aux travaux réalisés par l'Observatoire Fiscal.

EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL REELLEMENT ENCAISSE

M€	2018	2019	2020	2021
PRODUIT FISCAL	90,83	91,76	92,54	94,06
ROLES COMPLEMENTAIRES	0,08	0,16	0,07	0,41
ROLES SUPPLEMENTAIRES	0,28	0,32	0,21	0,33
TOTAL FISCALITE	91,20	92,25	92,82	94,79

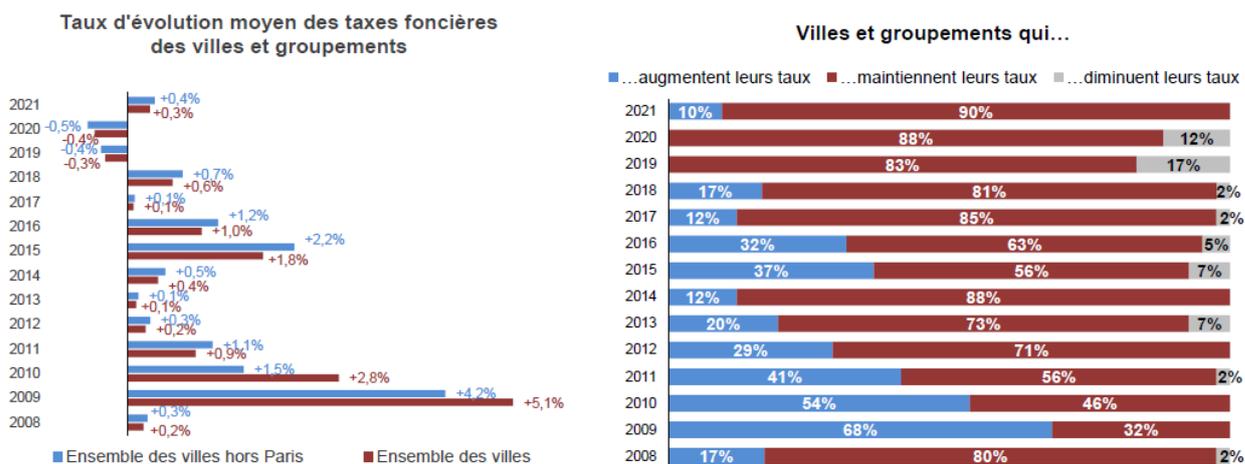
Le produit fiscal repose désormais exclusivement sur les propriétaires.

Sur les 75.000 logements de Perpignan, 27.000 sont occupés par des propriétaires, soit environ 43.000 habitants (suivant le nombre moyen de personnes par logement, données Insee). Les autres logements sont occupés par bail.

La disparition de la TH pour les résidences principales rompt le lien fiscal qui existait entre le contribuable et le service public local.

Des 4 impôts directs locaux mis en place en 1981, désormais les élus ne disposent plus que des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour les communes. Concernant les intercommunalités, leur pouvoir de taux économique est limité désormais à la CFE qui représente moins d'un tiers du produit de l'ancienne taxe professionnelle.

◆ Evolution des taux des villes >100.000 habitants



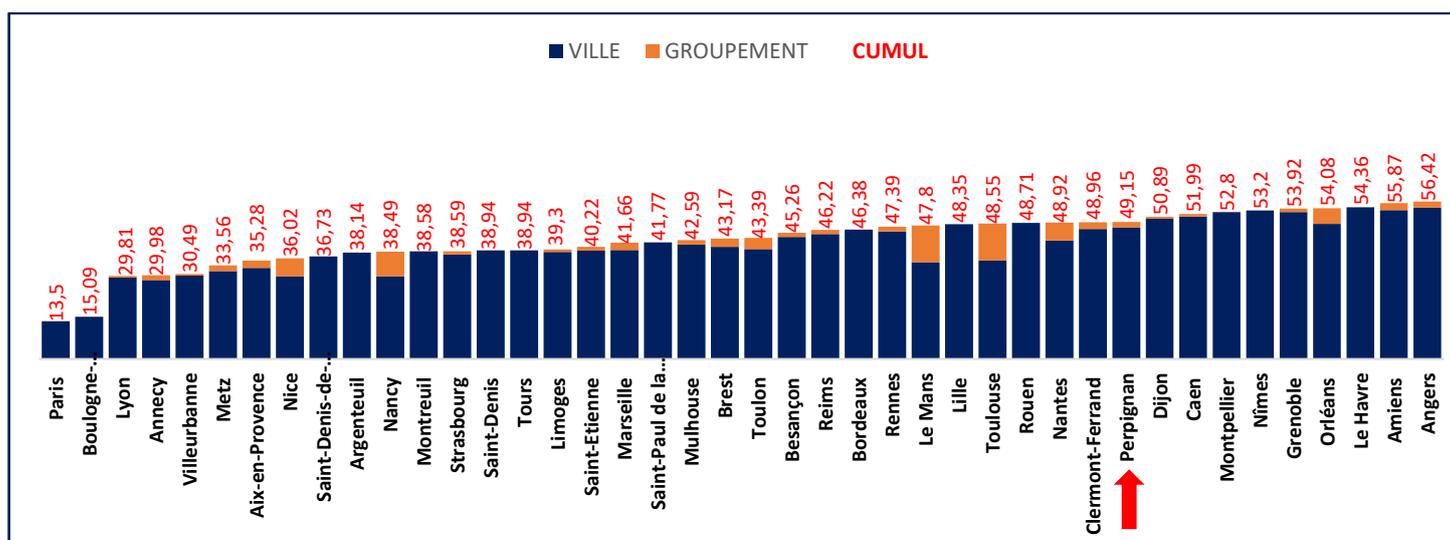
NB : pour les années antérieures à 2020, les chiffres présentés dans les graphiques ci-dessus tiennent compte de la taxe d'habitation sur laquelle les collectivités disposaient d'un pouvoir de taux. (Source : FSL)

♦ Taux d'imposition 2021 villes > 100.000 habitants et de leur groupement

2021 - COMMUNES	VILLE			GROUPEMENT			CUMUL		
	FB	FNB	CFE	FB	FNB	CFE	FB	FNB	CFE
Aix-en-Provence	32,69	12,37		2,59	2,78	31,02	35,28	15,15	31,02
Amiens	53,3	15,52		2,57	4,75	25,83	55,87	20,27	25,83
Angers	54,24	38,57		2,18	5,48	25,22	56,42	44,05	25,22
Annecy	28,29	34		1,69	6,4	23,95	29,98	40,4	23,95
Argenteuil	38,14	60,76		0		25,84	38,14	60,76	25,84
Besançon	43,72	26,37		1,54	1,17	26,26	45,26	27,54	26,26
Bordeaux	46,38	90,01		0	3,23	35,06	46,38	93,24	35,06
Boulogne-Billancourt	15,09	9,78		0		20,87	15,09	9,78	20,87
Brest	40,24	35,28		2,93	8,15	29,17	43,17	43,43	29,17
Caen	51,03	29,99		0,96	3,81	25,71	51,99	33,8	25,71
Clermont-Ferrand	46,6	63,97		2,36	11,28	25,75	48,96	75,25	25,75
Dijon	50,28	92,79		0,61	4,95	27,04	50,89	97,74	27,04
Grenoble	52,63	84,42		1,29	6,87	31,09	53,92	91,29	31,09
Le Havre	54,36	27,5		0		23,99	54,36	27,5	23,99
Le Mans	34,71	22,23	15,87	13,09	21,62	11,89	47,8	43,85	27,76
Lille	48,35	16,65		0	2,09	33,61	48,35	18,74	33,61
Limoges	38,3	60,22		1	3,46	26,4	39,3	63,68	26,4
Lyon	29,26	19,97		0,55	1,91	28,62	29,81	21,88	28,62
Marseille	39,07	24,99		2,59	2,78	31,02	41,66	27,77	31,02
Metz	31,47	70,35		2,09	7,41	25,94	33,56	77,76	25,94
Montpellier	52,63	112,7		0,17	5,69	36,58	52,8	118,4	36,58
Montreuil	38,58	35,38		0		38,67	38,58	35,38	38,67
Mulhouse	41,01	112,6		1,58	4,78	26,36	42,59	117,4	26,36
Nancy	29,68	17,51		8,81	12,51	29,65	38,49	30,02	29,65
Nantes	42,51	62,48		6,41	4,88	31,49	48,92	67,36	31,49
Nice	29,62	32,29		6,4	1,47	28,88	36,02	33,76	28,88
Nîmes	53,2	83,76		0	4,09	34,3	53,2	87,85	34,3
Orléans	48,37	39,6		5,71	6,12	24,88	54,08	45,72	24,88
Paris	13,5	16,67	16,52	0			13,5	16,67	16,52
Perpignan	47,15	41,43		2	2,05	34,59	49,15	43,48	34,59
Reims	44,77	24,1		1,45	8,08	24,8	46,22	32,18	24,8
Rennes	45,66	39,33		1,73	6,1	28,73	47,39	45,43	28,73
Rouen	48,71	27,88		0	2,6	26,03	48,71	30,48	26,03
Saint-Denis	38,94	28,31		0		38,49	38,94	28,31	38,49
Saint-Denis/la Réunion	36,73	13,03		0	1,29	23,17	36,73	14,32	23,17
Saint-Etienne	38,85	42,28		1,37	4,98	28,81	40,22	47,26	28,81
Saint-Paul/la Réunion	41,77	30,91		0	1,43	25	41,77	32,34	25
Strasbourg	37,44	72,52		1,15	4,94	26,83	38,59	77,46	26,83
Toulon	39,39	29,97		4	10,13	35,89	43,39	40,1	35,89
Toulouse	35,35	59,74		13,2	33,75	36,58	48,55	93,49	36,58
Tours	38,94	36,03		0	2,18	23,37	38,94	38,21	23,37
Villeurbanne	29,94	17,28		0,55	1,91	28,62	30,49	19,19	28,62

(Source : FSL)

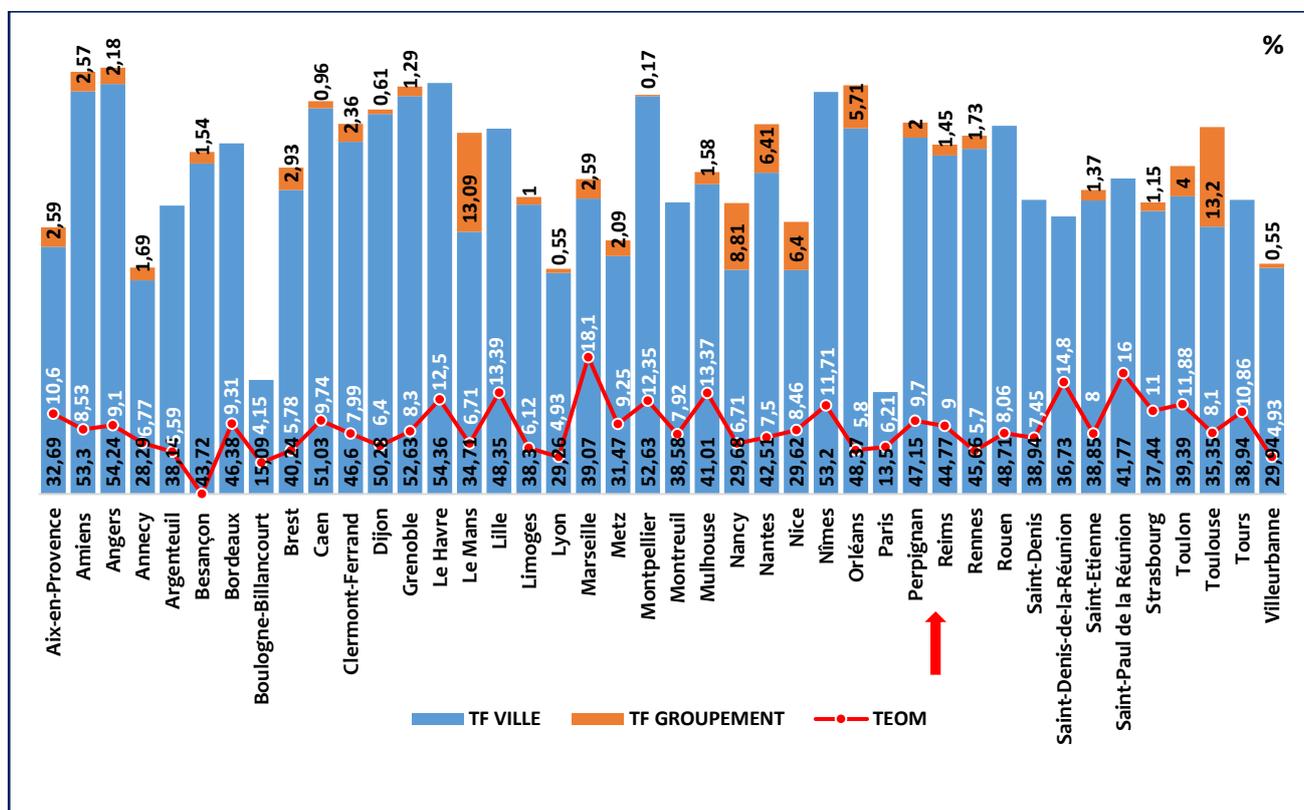
◆ Taxe de foncier bâti 2021 (cumul ville et groupement)



(Source : FSL)

- 9 villes ont un taux supérieur à Perpignan
- Perpignan a récupéré un taux du Conseil départemental plutôt élevé pour compenser une partie de la TH perdue.

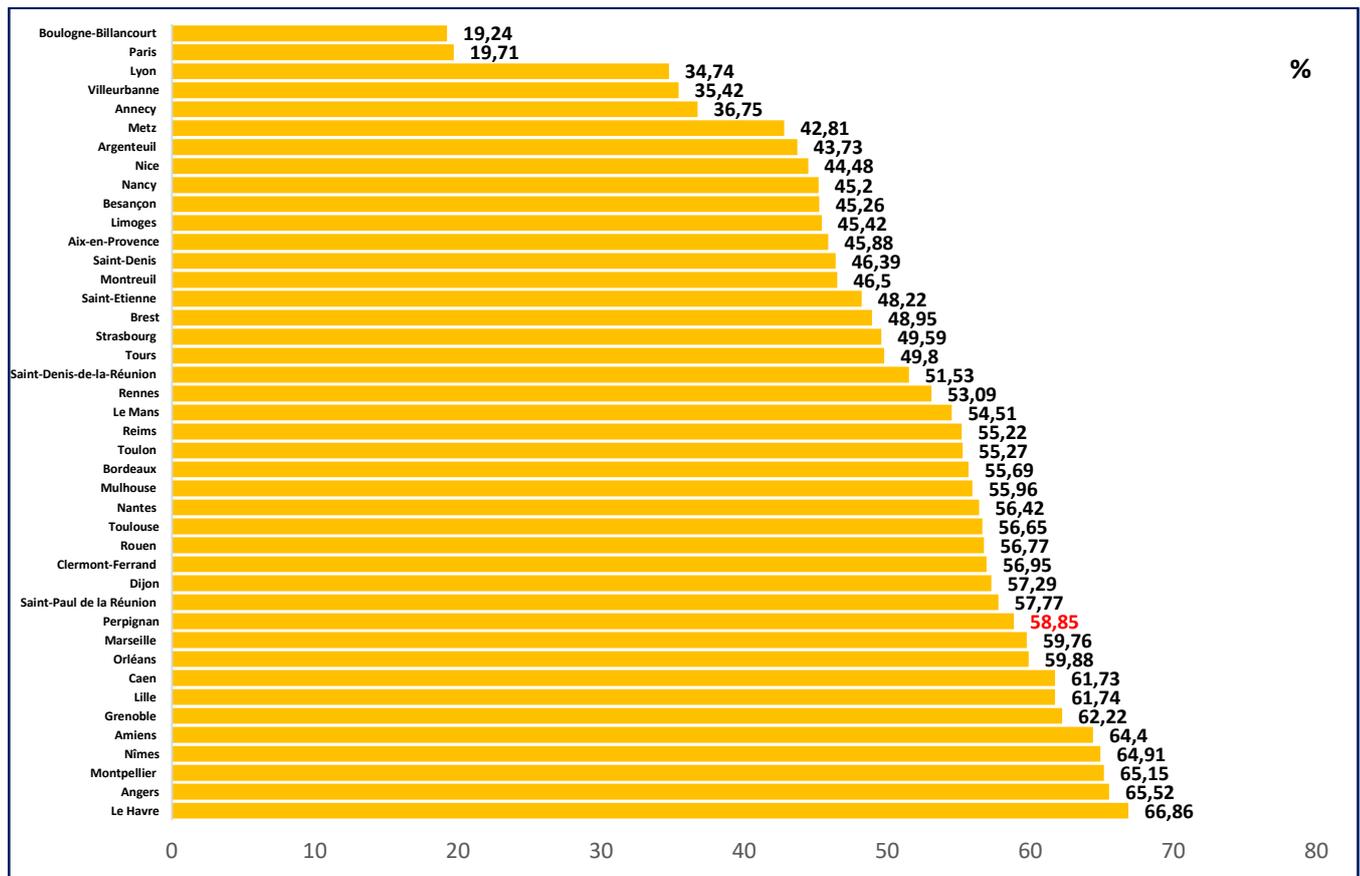
◆ 2021 TAXE FONCIERE BATIE (ville >100.000 habitants et groupement) + TEOM (intercommunalité)



(Source : FSL)

La taxe foncière ville et groupement, ainsi que la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) sont des taux additionnels qui s'appliquent aux mêmes bases fiscales des propriétaires.

◆ 2021 - TFB + TEOM VILLES (>100.000 habitants) ET GROUPEMENTS



(Source : FSL)

Dans le classement des villes de plus de 100.000 habitants, les taux de fiscalité de Perpignan sont désormais assez élevés suite à la réforme fiscale.

Il faut rappeler que la réforme fiscale n'a pas eu d'incidence pour le contribuable propriétaire puisque le taux du département disparaît et vient se cumuler aux taux des villes pour compenser la perte de la taxe d'habitation.

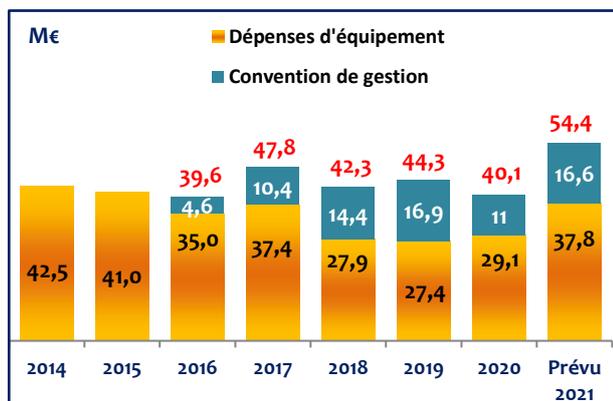
Avec la situation actuelle de la fiscalité locale, les communes ne disposent que du levier des taux fonciers pour ajuster significativement leur fiscalité directe, le taux de taxe d'habitation se limitant aux seules résidences secondaires. A noter, que les Villes ne retrouveront leurs pouvoirs de taux sur la THRS qu'à partir de 2023.

Une augmentation de taux ne pèserait que sur les propriétaires qu'ils soient occupants ou bailleurs.

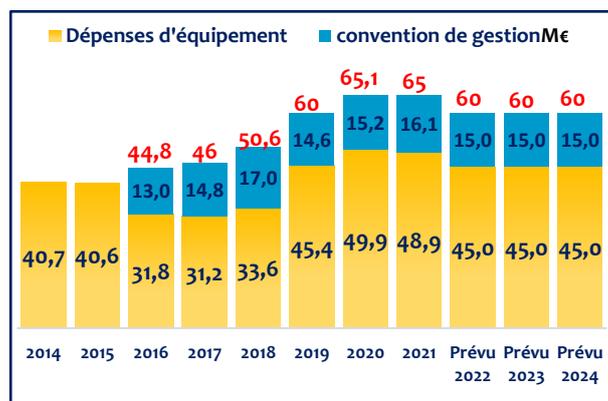
Perpignan souhaite piloter ses dépenses et développer une stratégie financière fondée sur une stabilité fiscale.

➤ L'investissement

◆ Les travaux et dépenses d'équipement



(Source : comptes administratifs)



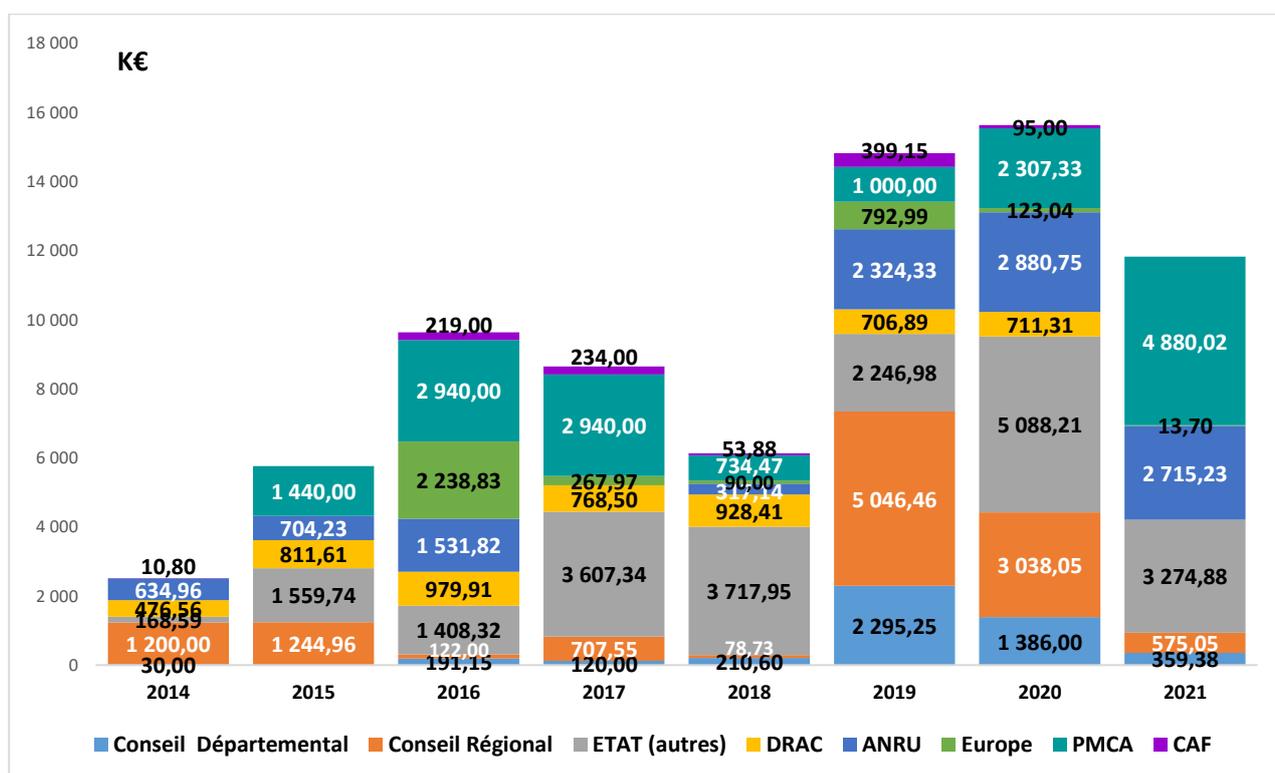
(Source : budgets primitifs)

L'investissement participe à l'attractivité du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Il regroupe à la fois des équipements structurants et des travaux de proximité correspondant à des équipements des quartiers et des aménagements de proximité.

Des acquisitions foncières ont été réalisées en 2021 et des études ont été lancées pour préparer les grandes nouvelles opérations qui marqueront cette mandature (voir partie III).

La trajectoire financière définie prévoit environ 50 M€ de travaux réalisés chaque année.

➤ Les partenariats financiers



(Source : arrêtés d'attribution)

Nos partenaires sont sollicités souvent dans le cadre d'une démarche contractuelle pluriannuelle, notamment avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et tous les partenaires signataires de la convention, la Région (contrat territorial Occitanie et grand site Occitanie). Il s'agit d'aides financières pour des opérations à maîtrise d'ouvrage communales. L'aboutissement des démarches est illustré par des montants importants obtenus en 2019 et 2020, notamment avec la signature par la Région et le Département de la convention NPNRU.

Au fur et à mesure que les opérations structurantes du nouveau mandat se mettront en place, les partenaires seront systématiquement recherchés. D'ores et déjà pour 2022, nous estimons que nous devrions obtenir au minimum environ 5 M€.

Des documents contractuels sont en cours de préparation, notamment le Contrat de plan Etat-Région 2021-2026 (CPER) et le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), nouvel outil privilégié de contractualisation de l'Etat sur les territoires.



➔ Bouclage prévisionnel du budget primitif 2022

Équilibrée à environ 206 M€, la section de fonctionnement devrait permettre de dégager un autofinancement d'environ 16,6 M€ (autofinancement net) améliorant, ainsi, la stratégie financière définie.

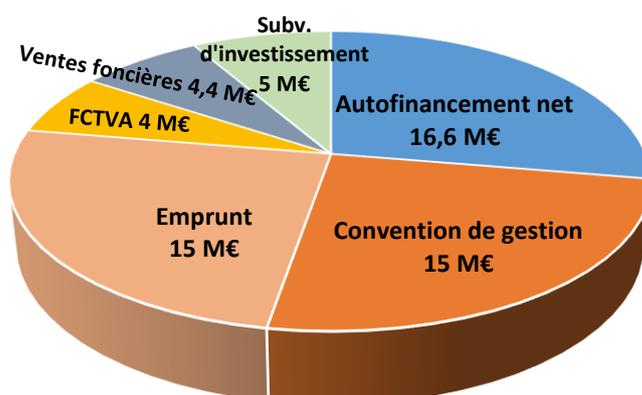
Avec un volume de travaux inscrit au BP de l'ordre de 60 M€, dont 15 M€ de convention de gestion, les subventions d'investissement sont estimées à 5 M€, les ventes foncières à 4,4 M€, le FCTVA à 4 M€.

L'emprunt d'équilibre du Budget primitif devrait se situer autour de 15 M€, soit un niveau inférieur au capital remboursé (18,9 M€ en 2022). Le stock de dette devrait poursuivre sa baisse sur les 3 ans à venir.

L'hypothèse retenue concernant la fiscalité est **la stabilité des taux communaux**.

L'objectif est de poursuivre chaque année l'investissement avec un volume de travaux entre 60 et 65 M€ pour développer l'attractivité de Perpignan et la qualité de vie dans les quartiers. Les masses financières 2022, pour le financement de l'investissement, pourraient être maintenues pour les années à venir si les contextes sanitaire, social et économique le permettent.

FINANCEMENT PREVISIONNEL DES 60 M€ DE TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET CONVENTION DE GESTION



III – ORIENTATIONS 2022 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Notre équipe municipale, élue en juillet 2020, a fait le choix de se doter d'un Plan de mandat 2020 -2026¹ exposant, avec clarté, les priorités politiques de la mandature.

A ce titre, 6 orientations transversales ont été retenues :

- ◆ **Renforcer l'attractivité et le rayonnement économique et touristique de notre Ville**
- ◆ **Garantir la sécurité et la tranquillité de tous les Perpignanais**
- ◆ **Améliorer la qualité de vie au sein de tous nos quartiers**
- ◆ **Mettre en œuvre un projet de cohésion citoyenne et de reconquête républicaine**
- ◆ **Promouvoir la réussite éducative en faveur du bien-être et de l'épanouissement des enfants et de la jeunesse**
- ◆ **Elaborer un projet d'administration, porteur de nouvelles pratiques de management**

Sont présentés, ci-après, pour chacune de ces orientations, les axes d'actions 2022, déclinés en application des 25 priorités inscrites dans le cadre de ce Plan de mandat.

1^{ERE} ORIENTATION : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE NOTRE VILLE

Si le développement économique relève d'une compétence exclusive, de par la Loi, dévolue à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, la ville de Perpignan, « cœur » du territoire de l'Agglomération, se doit d'activer différents leviers en ce domaine.

Dans cet esprit, notre Ville souhaite se doter, à l'aide de ses propres instruments d'intervention, d'une véritable stratégie de marketing territorial.

Afin de faire rayonner davantage notre cité, l'action municipale se déploie autour de 5 priorités :

- ◆ **Réaliser les aménagements structurants pour notre Ville**
- ◆ **Redynamiser l'activité de nos commerces de proximité**
- ◆ **Soutenir la création culturelle sous toutes ses formes**
- ◆ **Mettre en valeur notre richesse patrimoniale et touristique**
- ◆ **Renforcer l'accès à la pratique sportive pour tous**

AXES D' ACTIONS 2022 :

➤ **Réaliser les aménagements structurants pour notre Ville**

Différentes études et acquisitions foncières ont d'ores et déjà été lancées en vue d'engager de nouvelles opérations d'aménagement, répondant à cette exigence d'attractivité nouvelle de

¹ En référence au Plan de mandat 2020-2026, 2 ambitions, 6 orientations, 25 priorités, février 2022

notre Ville : de l'aménagement des espaces communs de circulation à la prise en compte des besoins de rénovation ou de construction d'équipements publics, intéressant l'activité commerciale et touristique, la vie universitaire ou d'autres services de proximité.

Citons parmi d'autres opérations :

- ◆ **L'aménagement de l'entrée de ville Nord**

La mise en service progressive de la rocade Ouest de l'Agglomération a favorisé un report conséquent du trafic routier au niveau de la pénétrante Nord. Il s'agit alors de repenser profondément l'entrée de ville concernée : la rendre plus urbaine et plus paysagère, depuis l'échangeur Desnoyer jusqu'à la place de Catalogne, en gommant l'aspect autoroutier du lieu. Les études, confiées à un groupement d'architectes et de paysagistes, se poursuivront en 2022 avec un début des travaux programmé en 2024.

- ◆ **La modernisation du Palais des Expositions**

Cet ambitieux projet a pour objectif, outre la modernisation, de pourvoir les équipements d'une grande polyvalence afin d'accueillir, de manière optimale, les salons, congrès et concerts. Les travaux porteront sur les structures bâties (rénovation du grand hall, de la zone accueil du public, amélioration acoustique, installation de tribunes rétractables et démontables) ainsi que les aménagements des extérieurs (liaisons inter-halls et création d'ombrières photovoltaïques sur le parking). En 2022, sera lancée la consultation d'entreprises, en vue d'un démarrage des travaux en 2023.

- ◆ **L'installation en centre-ville de l'intégralité de la faculté de droit dans le campus « Mailly » appelé à accueillir, d'ici septembre 2022, 1 500 étudiants et 500 enseignants et chercheurs**

Les bâtiments situés Côte Saint Sauveur accueilleront un amphithéâtre de 250 places et 6 salles de travaux dirigés de 40 à 90 places. L'immeuble Delacroix abritera des bureaux pour les enseignants et l'administration de la faculté. L'ancienne école Roland sera également aménagée en salle de travaux dirigés. L'achèvement des travaux est prévu en mai 2022.

Par ailleurs, l'ancienne Bourse du Travail fait l'objet d'une réhabilitation dans le but d'y installer l'intégralité de la Bibliothèque Universitaire de droit et ceci en vue d'une livraison, pour la fin du 1^{er} trimestre 2023. Enfin, une aile de l'ancien couvent Saint Sauveur sera aménagée en espace de restauration et de convivialité pour les étudiants (études lancées en 2022 pour mise en œuvre des travaux en 2023).

- ◆ **La création, d'ici la fin de l'année 2022, d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé en centre-ville (Rue Foch)**

L'objectif est de diversifier l'offre de soins de premier recours et de lutter contre la désertification médicale. Cette structure est destinée à accueillir des professionnels de santé désireux, sur la base d'un projet de santé agréé par l'Agence Régionale de Santé, de travailler en réseau et d'améliorer la prise en charge des patients, en y incluant l'éducation à la santé.

◆ Dames de France

Avec la résiliation anticipée et amiable du bail emphytéotique, la ville de Perpignan devient gestionnaire de ce bâtiment historique et emblématique, ce qui permettra de concrétiser, en 2022, l'implantation de l'École 42, centre de formation dans le domaine du développement numérique et également l'opportunité de réactiver économiquement ce secteur stratégique de la Ville, en favorisant l'implantation de nouvelles activités et d'infrastructures de service.

Pour rappel, notre Ville a décidé de privilégier, dans le cadre de la réalisation de ces chantiers, les constructions innovantes, associant l'utilisation de matériaux exemplaires et la recherche de performances énergétiques.

➔ Redynamiser l'activité de nos commerces de proximité

Alors que la crise sanitaire, dont la sortie définitive n'est pas encore annoncée, a handicapé très lourdement pendant de nombreux mois l'activité de tous nos commerces de proximité, la Ville fait de la redynamisation commerciale une priorité absolue.

Notre Ville, confrontée à une importante vacance commerciale, doit répondre à un enjeu majeur d'attractivité commerciale, notamment au travers d'une action municipale ciblée de préemption des locaux désertés. La Ville s'appuiera, à cet égard, en lien avec les objectifs de l'opération « Action cœur de ville », sur le concours d'un développeur commercial, chargé d'affiner le diagnostic de la situation de notre Ville en la matière. En 2022, la mise en place d'une « foncière » commerciale sera étudiée.

Rendre les commerces plus attractifs, c'est aussi en faciliter l'accès, au travers, notamment, de la gestion du stationnement gratuit et payant sur la voirie.

L'attribution d'une nouvelle délégation de service public en ce domaine permet de consolider la conduite d'une politique cohérente, conciliant, tarifs adaptés, prise en compte des besoins des résidents et des commerçants et optimisation du partage des espaces publics.

La Ville favorisera, également, la pérennisation, après des mois de restrictions sanitaires, de temps forts d'animation tout au long de l'année.

➔ Soutenir la création culturelle sous toutes ses formes

Enjeu de société, la politique conduite par la ville de Perpignan en ce domaine, depuis l'installation de la nouvelle équipe municipale, témoigne - et alors que la crise sanitaire a handicapé très fortement l'activité - d'un soutien sans faille en direction de tous les acteurs culturels.

D'importants programmes d'actions sont poursuivis en 2022, notamment :

- la réalisation de dix expositions d'art au sein de différents sites et dans l'espace public et de trois expositions temporaires dans les musées,
- le soutien apporté aux festivals sur la période de mars à octobre : festival de l'eau, de la musique sacrée, Sant Jordi, musique classique et d'opérette, gastronomie,
- la gratuité des bibliothèques et de la médiathèque.

Et également :

- un réseau des bibliothèques renforcé par des acquisitions de documents (livres, DVD, CD), des abonnements à la presse, le déploiement de ressources numériques, et d'actions de médiation culturelle,
- la mise en œuvre de la Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) et de la Charte de coopération culturelle se traduisant par l'installation de résidences d'artistes au théâtre municipal, d'ateliers de pratiques artistiques (toutes disciplines) dans nos quartiers,
- la diffusion de spectacles (programmation de 20 spectacles au Palais des Congrès),
- l'organisation de manifestations traditionnelles (Lundis sardane, les médiévales, concert de Noël...).

Cette action culturelle est articulée à des équipements structurants de qualité : théâtre de l'Archipel (Scène nationale), Conservatoire de musique à rayonnement régional, musée d'art Hyacinthe Rigaud, médiathèque rénovée pour l'accueil d'une « Micro-Folie ».

Seront aussi lancées les études visant à la construction d'un « Pôle muséal », regroupant, le musée des monnaies et médailles, le musée Casa Pairal et le muséum d'histoire naturelle.

➔ Mettre en valeur notre richesse patrimoniale et touristique

La richesse du patrimoine historique de Perpignan constitue un atout majeur d'attractivité. Les actions de conservation et de restauration représentent un pilier essentiel pour le développement touristique de la Ville, que ce soit dans le centre ancien ou au sein des quartiers périphériques.

Retenons notamment pour 2022 :

- les restaurations de l'orgue et des 2 retables de l'église Notre-Dame de la Réal
- la fin de la restauration du mobilier de la chapelle des Saintes-Epines de l'église Saint-Matthieu,
- les aménagements à la visite des couvents des Dominicains, Sainte-Claire et Grands Carmes,
- la mise en place de la muséographie du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) à la Casa Xanxo.

Concernant le site archéologique de Ruscino :

- poursuite des aménagements : opération de prospection géophysique, projet de reprise des fouilles archéologiques,
- organisation d'animations : exposition estivale « gravé dans le marbre », journées nationales de l'archéologie (ateliers et démonstrations protohistoriques et romaines).

➤ Renforcer l'accès à la pratique sportive pour tous

L'enjeu est de faire de Perpignan, grâce à une action publique ambitieuse, une ville sportive pour tous.

Cette nouvelle dynamique, fondée, en lien avec les clubs et les associations, sur un renforcement de l'accès à la pratique sportive pour tous, suppose :

- de réorganiser l'offre globale d'équipements dans nos quartiers,
- de remettre aux normes différentes installations sportives,
- de poursuivre le projet d'agrandissement du parc des Sports, en vue de proposer la création de nouveaux équipements sportifs structurants au sein d'un espace vert étendu.

Et alors que le soutien au sport professionnel (USAP, Dragons catalans...) constitue un des moteurs du rayonnement de Perpignan.

Différentes opérations seront lancées en 2022, retenons ici :

- les études concernant l'extension du gymnase du Clos Banet,
- la mise en place d'une sonorisation et d'un contrôle d'accès au stade Brutus dans le cadre de la modernisation du stade,
- la réalisation d'un centre d'entraînement/centre d'accueil pour la Coupe du monde de rugby à XV en 2023,
- la réhabilitation de la piste d'athlétisme du parc des Sports (niveau compétitions nationales),
- la création d'un Pump Track au parc des Sports dans la continuité du skate park et d'un espace sportif de proximité à la plaine de Jeux.

2^{IE}ME ORIENTATION : GARANTIR LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE DE TOUS LES PERPIGNANAIS

La sécurité, garante de nos libertés, figure au premier rang de notre projet municipal.

Présence renforcée de la Police municipale sur tous les espaces publics, vidéo-protection, lutte contre les trafics, application de la réglementation, autant d'actions déclinées en réponse à l'aspiration légitime de nos concitoyens à vivre sereinement dans leur ville.

4 priorités ont été arrêtées :

- ◆ **Assurer une présence de la Police municipale 24H/24 et 7J/7**
- ◆ **Faire de la vidéo-protection un auxiliaire de la tranquillité publique**
- ◆ **S'appuyer sur des nouveaux outils de sécurité publique**
- ◆ **Prévenir les incivilités et les nuisances urbaines du quotidien**

AXES D' ACTIONS 2022 :

➤ Assurer une présence de la Police municipale 24H/24 et 7J/7

Si la sécurité est bien une compétence régalienne de l'Etat, la ville de Perpignan a décidé de renforcer les effectifs de la Police municipale : soient, en 2021, 178 agents armés.

Celle-ci, redéployée sur l'ensemble de nos quartiers, a pour mission d'agir au quotidien afin de lutter, aux côtés de la Police nationale, contre la délinquance, les trafics de stupéfiants et toutes les formes d'incivilités.

Dans le souci d'être en contact permanent avec la population et nos commerçants, les agents de la Police municipale assurent, depuis juillet 2020, la sécurité et la tranquillité des Perpignanais 24H/24 et 7J/7.

La Police municipale verra en 2022 son champ d'action s'étendre dans le domaine de la gestion du domaine public, de la réglementation des marchés et de la surveillance des parcs et jardins. Elle coordonnera également l'action des médiateurs de quartier.

Sera aussi installée, sur le site de la Police municipale, une salle d'entraînement pour le personnel.

➤ Faire de la vidéo-protection un auxiliaire de la tranquillité publique

L'acquisition de nouveaux écrans de surveillance de la voie publique a impliqué une réorganisation du poste central de vidéo-protection.

Des opérateurs dédiés assurent ainsi une veille sur toutes ces images 24H/24 et 7J/7.

Dans l'optique d'assurer une meilleure couverture du territoire, de nouvelles caméras (340 à ce jour) seront déployées sur différents points sensibles.

➤ S'appuyer sur des nouveaux outils de sécurité publique

Sera développé un système d'intelligence artificielle, destiné à optimiser la surveillance vidéo et à améliorer l'efficacité du dispositif.

➤ Prévenir les incivilités et les nuisances urbaines du quotidien

Notre Police municipale orientera une grande partie de ses missions autour d'actions de prévention des incivilités et des nuisances diverses perturbant la vie quotidienne de nos concitoyens.

Il s'agira de s'assurer d'une application plus stricte des arrêtés municipaux tant dans le domaine de la gestion du domaine public qu'en matière de prévention des infractions multiples : de la mendicité à l'occupation illicite de l'espace public, en passant par la lutte contre la consommation d'alcool sur la voie publique, les contrôles d'hygiène alimentaire et la fermeture des épiceries de nuit illégales...

3^{EME} ORIENTATION : AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU SEIN DE TOUS NOS QUARTIERS

Ville plus propre, végétalisée, arborée et fleurie, tels sont les objectifs du projet municipal.

Embellir la Ville suppose de repenser, plus globalement, son développement urbanistique, intégrant de réelles ambitions en faveur d'une transformation durable de nos quartiers.

A ce titre, 4 priorités s'imposent :

- ◆ **Pouvoir notre Ville d'espaces urbains propres et entretenus**
- ◆ **Aérer et embellir nos quartiers et les lieux publics**
- ◆ **Promouvoir un urbanisme harmonieux, équilibré et durable**
- ◆ **Favoriser le partage de la voirie au profit des mobilités douces**

AXES D' ACTIONS 2022 :

➡ **Pouvoir notre Ville d'espaces urbains propres et entretenus**

Il s'agit au travers de cet objectif majeur de répondre à une attente forte et légitime de tous les Perpignanais.

La propreté, devenue direction à part entière, a le souci de permettre à ses agents d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions, par un travail en équipe, combinant moyens mécaniques et pédestres ainsi que par le soutien d'autres services (nature urbaine, éclairage, voiries...).

- ◆ **Améliorer le niveau et la qualité du service rendu à nos concitoyens, tel est la priorité du mandat.**

En 2022, sera privilégié :

- le renforcement de la présence régulière d'ilotiers propreté sur l'espace public,
- la création de circuits de référence pourvus de fréquences de nettoyage ajustées au plus près de besoins,
- la mise en place d'un secteur d'après-midi intervenant dans les lotissements excentrés,
- la systématisation du tri des déchets à la source,
- le rajeunissement du parc roulant de nettoyage,
- l'aménagement des locaux techniques afin d'en améliorer la fonctionnalité.

➤ Aérer et embellir nos quartiers et les lieux publics

Les initiatives en faveur de réaménagements de nos espaces urbains, seront poursuivies.

Il s'agira notamment :

- d'étendre les îlots de verdure,
- de proposer aux habitants de cultiver des jardins familiaux (dont 3 nouveaux sites aménagés en 2021 : Bas Vernet, Champ de Mars et Vernet Salanque),
- de réaménager des espaces délaissés et des jardins dans le cadre du label « éco-jardins »,
- d'inciter à la rénovation des façades en centre-ville historique et sur les grands boulevards.

Il est à noter également la création d'un mini-golf au square Bir Hakeim, en face de l'aire de jeux, objet d'une requalification et visant à renforcer l'attractivité des espaces de vie en centre-ville. En 2022, une consultation sera lancée afin de retenir un exploitant susceptible de gérer cet équipement ludique de centralité.

➤ Promouvoir un urbanisme harmonieux, équilibré et durable

L'objectif est de faire de la diversité et de la vitalité de ses quartiers, un atout majeur d'attractivité pour notre Ville.

En cohérence avec les enjeux climatiques et de préservation écologique, Perpignan, première ville agricole du département, accompagnera la conduite d'actions en faveur de l'agriculture urbaine, que ce soit au sein de nos quartiers prioritaires ou dans toute autre secteur laissé en friche.

Il s'agira alors d'exploiter au mieux le potentiel des espaces naturels et agricoles de notre cité, véritables « poumons verts », par la création de « micro-forêts » et le développement de la permaculture.

Seront privilégiées, en lien avec le dispositif Cit'ergie (label européen désormais nommé : « territoire engagé, transition écologique, climat-air-énergie ») les approches de « ville durable », au travers de l'exigence des critères d'aménagement des « éco-quartiers ».

A ce titre, le patrimoine des jardins de Saint-Jacques, représentant un « poumon vert » de 330 ha, sera préservé de l'urbanisation.

Une attention particulière sera aussi accordée au projet de requalification globale du bâtiment des « ex-abattoirs », susceptible d'accueillir des services municipaux délocalisés et des espaces de vie sociale.

En lien avec les objectifs affichés de maîtrise foncière, notre Ville portera également un nouveau regard sur les offres des promoteurs immobiliers, notamment, concernant la qualité des logements à produire.

Sera poursuivie, en écho à cette forte préoccupation, la déclinaison du NPNRU, visant à engager, au sein de 3 quartiers (Saint Jacques, Champ de Mars, Diagonale du Vernet), une vaste opération de rénovation urbaine et sociale.

De la Diagonale « verte » à la requalification de voiries et d'espaces publics en passant par le traitement de l'habitat dégradé, tels sont les axes forts d'une intervention publique coordonnée.

L'ensemble de ces opérations est accompagné d'un volet social, impliquant les acteurs de proximité, afin de favoriser, notamment, une active concertation avec les habitants des quartiers concernés.

En 2022, dans la continuité des aménagements temporaires réalisés sur l'îlot Bétriu à Saint-Jacques, seront aussi accélérés :

- le traitement des îlots Puig, stoppé depuis 2018 ainsi que les îlots Paradis et de Fontaine Neuve,
- les travaux de requalification de la rue LLucia.

Seront aussi engagés les travaux de démolition de l'ancien centre commercial sur le quartier du Champ de Mars.

Ces transformations urbaines s'appuient également sur la mise en œuvre d'un plan de lutte contre l'habitat indigne, objet, pour partie, de l'opération « Action cœur de ville » et de stratégies concertées, en lien avec l'action de la Direction santé publique et environnementale de la Ville et le dispositif « Permis de louer ».

La réhabilitation d'immeubles privés en lien avec Action logement ainsi que les procédures du ravalement obligatoire de façades seront lancées.

➤ Favoriser le partage de la voirie au profit des mobilités douces

Notre Ville s'est engagée dans une refonte de ses continuités cyclables, en développant son réseau de pistes.

Pour cela, elle opère une modification profonde de son schéma directeur cyclable, applicable dès 2022 et dont l'objectif majeur sera de privilégier le vélo urbain et les déplacements du quotidien.

Différentes opérations seront conduites sur les prochaines années :

- l'aménagement cyclable de la Basse permettant ainsi de rejoindre la commune de Toulouges et donc la zone d'activité Saint-Charles,
- le développement, entre 2022 et 2024, de box sécurisés de stationnement vélos et de prises de recharges électriques (secteurs de la gare, du campus Mailly ou encore de l'espace Méditerranée).

L'enjeu est d'apaiser la circulation automobile en cœur de ville, notamment celle du « *trafic transit* », en offrant des alternatives au « tout voiture » et ainsi améliorer le cadre de vie des Perpignanais.

4^{IE}ME ORIENTATION : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE COHESION CITOYENNE ET DE RECONQUETE REPUBLICAINE

Confrontée à d'importants enjeux sociaux et donc soucieuse de renforcer la cohésion citoyenne, notre Ville devra constituer un espace privilégié de proximité et d'exercice de la démocratie locale.

Face aux défis qui s'imposent à nous tous, 4 priorités sont privilégiées :

- ◆ **Concevoir l'action de proximité comme le moteur de la démocratie locale**
- ◆ **Rendre plus efficace la prise en charge des publics en difficulté**
- ◆ **Promouvoir une dynamique citoyenne respectueuse du « socle républicain »**
- ◆ **Garantir un cadre urbain favorable à la santé et un recours aux soins pour tous**

AXES D' ACTIONS 2022 :

➔ Concevoir l'action de proximité comme le moteur de la démocratie locale

Afin de répondre à ces enjeux, le plan de mandat réaffirme la volonté de rapprocher les services publics municipaux du lieu d'habitation de nos concitoyens, notamment au travers de l'implantation des Mairies de quartier.

L'enjeu est de faciliter les démarches administratives des Perpignanais, de garantir un lien de grande proximité avec tous les habitants et de répondre aux doléances légitimes de nos concitoyens.

Nos Mairies de quartier constituent, bien au-delà des services rendus à la population, un véritable point d'entrée dans nos quartiers, au carrefour des initiatives émanant tant des commerçants, soucieux d'animer la vie commerciale locale que des associations et des citoyens.

En 2022, différentes initiatives verront le jour :

- en partenariat avec l'Etat, 3 Maisons France Services ouvrent leurs portes au sein des locaux municipaux : au 1^{er} janvier, au Nord et au Centre et en avril, au Sud, au sein de la Mairie de Quartier qui bénéficiera également du concours d'un conseiller numérique pour lutter contre la fracture numérique,
- la refonte de l'outil de la Gestion Relations Usagers visant, au travers de la multiplication des canaux d'échanges (courriers, courriels, téléphone, formulaires PDF téléchargés et démarches en ligne, ...) à assurer un meilleur suivi et une traçabilité des demandes (numéro de dossier, notifications de suivi et qualité de traitement...).

➤ **Rendre plus efficace la prise en charge des publics en difficulté**

Notre Ville témoigne de son souci d'améliorer la prise en charge des personnes les plus en difficulté et des publics dits « invisibles » et ce, indépendamment des générations : de la petite enfance à nos aînés, en passant par notre jeunesse...

Chaque génération doit en effet pouvoir s'épanouir dans notre Ville, en organisant les services en fonction des besoins à couvrir.

En clair, garantir le bien grandir et le bien vieillir, en permettant à tous de s'insérer professionnellement, de se cultiver, de pratiquer le sport de son choix et de se divertir.

Différentes actions seront ainsi conduites :

- L'étude pour la création d'un espace de vie sociale à la Gare,
- la création d'événements dans les Maisons de quartier visant à rassembler les publics (événements intergénérationnel, job dating, fêtes nationales...),
- la lutte contre la fracture numérique en direction des 17-25 ans et des seniors.

Notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) opérera également un repérage plus systématique des situations de grande pauvreté.

➤ **Promouvoir une dynamique citoyenne respectueuse du « socle républicain »**

Accès à la culture, lutte contre l'isolement, notamment chez les publics seniors, parentalité, participation citoyenne....

Si l'Etat doit pleinement assumer son rôle dans le rétablissement de l'autorité, les Maires ont aussi le devoir d'agir, en utilisant tous les outils disponibles pour faire respecter les principes du « socle républicain », à savoir :

- la promotion de la laïcité, fondement de notre République,
- la maîtrise de la langue française, alliée à un effort porté sur l'apprentissage du roman national,
- un travail sur le vocabulaire, la mémoire et sur des notions d'instruction civique,
- la lutte contre l'islamisme radical et les démarches prosélytes,
- l'interdépendance des droits et des devoirs des citoyens,
- le soutien apporté aux personnes les plus vulnérables.

Tels sont les axes forts de l'action municipale, s'appuyant sur les projets sociaux des Maisons de quartier, les animations éducatives de nos « espaces adolescence jeunesse » (EAJ) et sur la mobilisation d'un important réseau d'acteurs.

La mise en œuvre de ce programme est par ailleurs rendue possible au travers du dispositif du « Contrat de ville » bâti autour de trois piliers : le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et l'habitat et la cohésion sociale.

Un appel à projet, « co-construit » par les partenaires, définit les priorités annuelles concourant à la réalisation des objectifs de ce contrat.

L'action en direction de la jeunesse sera également poursuivie en 2022 autour des objectifs suivants :

- rassembler la jeunesse Perpignanaise autour du socle républicain, en créant des « passerelles » entre les jeunes des quartiers prioritaires, les étudiants et les jeunes dans la vie active,
- valoriser les jeunes méritants et soutenir les jeunes dans leur projet de vie,
- développer des actions d'insertion professionnelle en direction des publics les plus éloignés de l'emploi,
- faire vivre l'égalité entre filles et garçons et la mixité du public jeune au sein des activités proposées par la Ville,
- encourager la créativité et l'expression dans les domaines culturels, environnementaux et sportifs,
- mobiliser l'ensemble de la jeunesse pour des actions citoyennes,
- éduquer à l'image et former une sensibilité critique capable de décrypter l'information.

Différents dispositifs seront activés par le service jeunesse et les structures de proximité :

- Cap'ado citoyen : séjours de loisirs collectifs durant les périodes de vacances scolaires,
- club ados : initiation des adolescents à un acte participatif et citoyen tout en encourageant la créativité et l'expression,
- le Fonds Initiatives Jeunes : proposé aux jeunes Perpignnais âgés de 12 à 30 ans ayant des projets innovants axés sur l'intérêt collectif,
- la Perpibox : contrat d'action citoyenne permettant à chaque jeune bénévole de réaliser une mission d'intérêt général, auprès d'une institution ou d'une association.

Sera également mise en place un véritable travail de repérage des jeunes, en relation avec les partenaires que sont la Mission Locale Jeunes, pôle emploi, les centres de formation, les services de l'Etat et l'ensemble des structures concernées telles les Maisons de quartier.

Il s'agit de privilégier une stratégie d'accompagnement des jeunes vers l'emploi en tenant compte des profils de chacun.

En 2022 et afin de pouvoir accueillir la jeunesse Perpignanaise dans de bonnes conditions, les structures EAJ seront rénovées :

- travaux de rafraîchissement, mise en place de signalétiques et sécurisation des lieux de l'EAJ Saint Matthieu :
- déplacement de l'EAJ Saint Assiscle/Mailloles dont la capacité d'accueil reste trop restreinte.

➤ Garantir un cadre urbain favorable à la santé et un recours aux soins pour tous

Si la santé demeure une compétence d'Etat que celui-ci se doit d'assumer, notre Ville a pleinement conscience des enjeux que représentent l'accès à la prévention et aux soins.

Il s'agit en priorité de créer les conditions, grâce à la mobilisation des professionnels et des acteurs, d'un environnement propice à la préservation de la santé à l'échelle de notre Ville.

Différents axes de travail seront mis en œuvre en 2022 :

- le renforcement des activités du Centre médical municipal de santé (CMMS), au travers du recrutement de deux médecins dans le cadre du dispositif d'Etat,
- la création d'une « micro structure » en addictologie adossée au CMMS en vue de développer des actions de prévention, notamment auprès des adolescents,
- la promotion de la santé mentale par la relance des partenariats dans le cadre du Contrat Local en santé mentale,
- le développement d'une approche santé plus marquée en direction des quartiers « Politique de la ville » à travers l'Atelier Santé Ville,
- l'impulsion d'une démarche coopérative en santé par la création d'un centre médical municipal participatif au sein du quartier Saint Jacques,
- le lancement du dispositif « Soutien et accompagnement dans les démarches individuelles et familiales pour votre santé et vos droits (SADIF) » en partenariat avec l'Enfance Catalane,
- l'amélioration de la couverture santé par la création d'une mutuelle communale.

Sera également réalisé, un diagnostic territorial en santé dans le but de déterminer les futurs axes d'actions du Contrat Local Santé 3.

Notre Ville s'engage à poursuivre son action en faveur de la prise en compte de toutes les formes de handicap, afin de garantir l'autonomie de nos concitoyens à mobilité réduite et de faire de Perpignan un territoire inclusif.

5^{EME} ORIENTATION : PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE EN FAVEUR DU BIEN-ETRE ET DE L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE

Si la réussite éducative renvoie d'abord à celle de l'enfant, elle est aussi celle des parents, des éducateurs, des institutions et des associations bénévoles, œuvrant, au quotidien, dans l'accompagnement de la jeunesse : de la petite enfance à l'entrée dans l'enseignement supérieur, en passant par les différents cycles de l'école primaire.

Perpignan est également une ville d'accueil pour les étudiants et accompagnera, à ce titre, les initiatives permettant d'améliorer la vie estudiantine.

4 priorités sont retenues :

- ◆ **Assurer un meilleur accès aux actions éducatives**
- ◆ **Améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance**
- ◆ **Adapter les espaces éducatifs aux besoins des enfants**
- ◆ **Accompagner la vie étudiante dans notre Ville**

AXES D' ACTIONS 2022 :

➤ **Assurer un meilleur accès aux actions éducatives**

L'enjeu est bien de permettre à chaque enfant d'accéder à une offre éducative de qualité.

Il s'agit à la fois de maintenir une politique tarifaire adaptée pour un meilleur accès à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs et de permettre aux enfants de tous les quartiers, dans le cadre de la convention territoriale globale scellée avec la CAF, de bénéficier des mêmes services, indépendamment des zonages institutionnels existants (REP ou REP+...).

En 2022, plusieurs actions seront mises en œuvre :

- ouverture en janvier d'un accueil public rénové pour les familles au 10, rue du Castillet,
- application, après les dédoublements des groupes scolaires maternelles en REP+ à la rentrée 2021, des mêmes principes en REP, selon les ouvertures de postes décidées par l'Education Nationale et en procédant à des travaux d'aménagements mobiliers,
- lancement des travaux d'extension du groupe scolaire Emile Roudayre,
- réalisation de l'étude sur la « végétalisation des cours d'écoles » avec le soutien de l'Agence de l'eau et en direction de différents établissements : Arrels, Cassanyes, Romain Rolland, Hélène Boucher et Boussiron,
- rénovation des façades du groupe scolaire Fénelon.

➤ **Améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance**

Notre Ville développe « L'accueil pour tous » destiné à lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil en créant de nouvelles places petite enfance.

En 2022, il est prévu :

- la création d'une halte-garderie de 12 places au 25 rue du Tour de France en vue d'une ouverture en 2023,
- la rénovation de la halte-garderie Pape Carpentier (quartier St Matthieu),
- l'ouverture d'un lieu d'accueil « parent enfant » sur le quartier du Moulin à Vent à partir du relais petite Enfance Sud,
- le lancement des études pour la restructuration de la crèche Desprès.

➤ Adapter les espaces éducatifs aux besoins des enfants

Au regard des besoins à couvrir en ce domaine, il est programmé pour 2022 :

- la rénovation du centre de loisirs Jean Jaurès,
- la poursuite de l'engagement de la Ville dans le dispositif de la cité éducative en vue d'un élargissement du périmètre (territoire la Garrigole, en sus des 4 territoires déjà ciblés : Pons, Pagnol, Camus, Moulin),
- l'amplification du programme d'action visant à enrichir les contenus éducatifs, par la mise en place de mini-stages (chant choral, dessins, cirque...) ou par l'organisation de temps forts (participation à la semaine de la francophonie, actions autour du patrimoine...),
- la redéfinition du cadre de fonctionnement de la Ludothèque municipale,
- la formalisation d'une stratégie globale d'aide aux leçons, à destination des 6-11 ans, en lien avec la poursuite de l'opération « SOS Soutien scolaire ».

➤ Accompagner la vie étudiante dans notre Ville

Perpignan, ville d'accueil de nombreuses filières d'enseignement au sein de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), accompagnera les étudiants afin de leur garantir des conditions de vie optimale, atout primordial pour la réussite de leur parcours universitaire.

En septembre 2022, notre Ville propose d'organiser, en partenariat avec l'UPVD, une journée d'accueil au moment de la rentrée universitaire, destinée à renseigner les étudiants sur les services et équipements publics disponibles et à renforcer, par là-même, leur accès à la culture, au sport et aux loisirs tout au long de l'année.

6^{IE}ME ORIENTATION : ELABORER UN PROJET D'ADMINISTRATION, PORTEUR DE NOUVELLES PRATIQUES DE MANAGEMENT

Pour rappel, il a été confié en 2021 à un prestataire extérieur spécialisé le soin de réaliser un audit organisationnel et une mission d'accompagnement à la réorganisation des services municipaux.

L'enquête de climat social a permis de mieux cerner les besoins des agents dans l'exercice de leurs missions au quotidien. Au travers de différentes phases de concertation menées auprès des personnels, a été élaboré, en 2021, un projet d'administration autour de 4 priorités :

- ◆ **Renouveler les pratiques de management**
- ◆ **Mettre en œuvre un plan d'optimisation des ressources humaines**
- ◆ **Encourager l'innovation et les pratiques éco-responsables**
- ◆ **Garantir un dialogue social de qualité**

AXES D' ACTIONS 2022 :

➤ Renouveler les pratiques de management

Le projet d'administration dont s'est dotée la collectivité, articulé autour de quatre axes stratégiques, se propose de relever de grands défis touchant précisément au renouvellement de nos pratiques internes et à la diffusion d'une véritable culture managériale.

Cette démarche de rénovation du management vise trois objectifs essentiels :

- organiser et mettre en œuvre le Plan de mandat et ses objectifs,
- optimiser notre organisation pour améliorer le service rendu à nos concitoyens,
- adapter les process de nos services aux besoins des usagers et à une gestion efficiente de la relation avec les citoyens.

En 2022, il conviendra de faire vivre cette démarche interne autour de la déclinaison des actions prioritaires du projet d'administration. Différents axes de travail seront mis en œuvre, notamment :

- l'approfondissement de projets de services, destiné à clarifier les périmètres de mission,
- l'accompagnement des managers sur la base de la production d'un guide du management,
- le développement d'un plan de communication interne et d'outils collaboratifs.

➤ Mettre en œuvre un plan d'optimisation des ressources humaines

Au regard de la structure de son budget de fonctionnement, le dimensionnement des effectifs municipaux de notre collectivité demeure un enjeu central.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, celle-ci se doit de rechercher l'organisation administrative la plus optimisée afin de mieux maîtriser ses ressources, sans pour autant dégrader la qualité du service public.

Un triple défi s'impose en ce domaine, à savoir :

- ajuster le service à rendre en fonction des besoins réels à satisfaire et des priorités municipales telles qu'énoncées dans le Plan de mandat, notamment celles touchant à la sécurité publique, à la propreté et aux services de proximité,
- renforcer la productivité des services au travers de l'amélioration en continu de l'organisation des tâches, des process managériaux, de la gestion du temps et des moyens matériels,
- se doter d'outils de mesure de l'activité administrative et de la performance du service, en s'appuyant sur une culture de la « recherche et de l'analyse comparatives » (benchmark).

En 2022, il est notamment proposé de conduire, auprès des directions, un travail de conseil en méthode dans le but d'optimiser les organisations et de responsabiliser les managers dans la gestion et le pilotage des ressources humaines.

➤ Encourager l'innovation et les pratiques éco-responsables

En lien avec les mesures engagées dans le cadre du dispositif Cit'ergie et la déclinaison du projet d'administration, notre collectivité s'efforcera de développer des initiatives en faveur des transitions écologiques, incitant ainsi à l'innovation et à l'adoption de pratiques éco-responsables.

Parmi les axes de travail identifiés et initiés, retenons :

- l'accompagnement des agents dans la pratique des éco-gestes et la valorisation des bonnes pratiques,
- la mise en œuvre d'un plan de déplacement d'administration afin de promouvoir les mobilités actives,
- la fixation d'objectifs d'éco-responsabilité par service en matière notamment de tris des papiers et d'éco-gestes ou encore dans le domaine de la rénovation du patrimoine et de l'éclairage public,
- l'engagement de la collectivité dans une démarche volontariste d'achat public durable et responsable, anticipant les obligations réglementaires.

En 2022, un groupe-projet transversal sera chargé d'animer cette démarche d'ensemble et rendra compte régulièrement des avancées.

➤ Garantir un dialogue social de qualité

La mise en œuvre d'une nouvelle dynamique de management bienveillant va de pair avec un dialogue social de qualité à réinventer.

Il conviendra d'associer plus étroitement, au sein de toutes les instances du dialogue social, les représentants du personnel à des démarches d'évaluation des pratiques administratives et des modes d'organisation.

Les actions immédiates viseront notamment :

- à moderniser les formes du dialogue social autour de l'élaboration d'un véritable pacte de confiance,
- à instaurer un processus d'avancement des carrières, en application de critères partagés afin de lever tout doute de favoritisme.

CONCLUSION

Si l'épidémie qui perdure ne semble pas empêcher le redémarrage de l'activité économique, la doctrine du « quoi qu'il en coûte » a fortement dégradé l'endettement et le déficit de l'économie française.

Dans ce contexte, les collectivités locales seront, en toute vraisemblance, mises à contribution afin de participer au redressement des comptes publics.

Cette perspective, peu encourageante, incite à faire preuve de prudence et d'anticipation.

A cet égard, les orientations budgétaires 2022 confirment, en premier lieu, la stabilité des taux de fiscalité communaux dans le but de préserver le pouvoir d'achat des Perpignanais.

En second lieu, le montant de la dette tend à diminuer grâce à un autofinancement net en progression, consolidant ainsi les indicateurs de gestion de notre Ville à un bon niveau.

Pour autant, le budget, qui sera proposé à l'approbation du Conseil Municipal, témoigne d'une réelle ambition de transformation de notre Ville, au travers de l'impulsion de nouveaux projets d'investissement.

Une double ambition est ici clairement affichée et traduite dans ces orientations budgétaires 2022 :

- faire rayonner et accroître l'attractivité de Perpignan,
- améliorer la qualité de vie de tous nos concitoyens, en apportant des solutions concrètes en matière de sécurité, de propreté et de proximité, autant de domaines d'intervention dont les moyens seront à nouveau renforcés.

Le Maire,

Louis ALIOT



Édition : direction générale des Services et direction des Finances et du Budget
Visuel : Campus Mailly - bibliothèque de droit ©Architecte Gilles DADI - place Rigaud © Ville de Perpignan
Réalisation couverture et impression : direction de la Communication - Studio de création & atelier Reprographie